

qui devrait permettre de l'aménager assez facilement; même ses bidonvilles n'occupent que des zones bien circonscrites sur certaines collines et ne se sont pas étendus à l'ensemble des quartiers autochtones; enfin la place ne manque pas pour sa future extension. C'est donc en ayant conservé les atouts qui devraient la faire réussir, qu'elle entre aujourd'hui dans la voie d'une urbanisation planifiée.

André FRANQUEVILLE.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 817 ex 1

Cote : B

16 JANV. 1982

11: Les Cahiers d'outre Mer, avr. - Juin 1968, n° 82, 21ème année

B817ex1

L'émigration Baoulé actuelle

(N)

A l'heure actuelle, à la suite d'un mouvement qui a pris toute son ampleur il y a une dizaine d'années, près du quart de la population baoulé (1) se trouve installé d'une façon plus ou moins durable hors de son habitat traditionnel, soit sur des plantations de café et de cacao, soit en milieu urbain.

A cela s'ajoutent des déplacements saisonniers importants qui, chaque année, entre juin-juillet et décembre-janvier, drainent vers les plantations extérieures environ dix pour cent de la population demeurée dans le milieu rural traditionnel (2).

Les migrations actuelles se situent dans le prolongement direct des mouvements de population de la période pré-coloniale proche (au début du XIX^e siècle) qui furent déterminés, pour une grande part, par des facteurs d'ordre économique tels que la recherche de l'or dans la région de Kokumbo-Dimbokro et le commerce avec Tiassalé. Les Baoulé, qui avaient déjà manifesté une extraordinaire mobilité, acquièrent à cette époque l'habitude de se déplacer, individuellement ou par petits groupes, dans le but de faire fortune, soit dans la recherche de l'or, soit dans le commerce. (Pl. VII A).

Toutefois, ce phénomène se trouvait limité par l'insécurité dans laquelle s'effectuaient les déplacements. La colonisation, en éliminant les risques de voyage et en multipliant les moyens de transport, ne pouvait que renforcer ces tendances migratrices (3).

(1) Il convient de signaler que nous avons éliminé de nos comptes les moins de quinze ans qui constituent une population particulièrement instable, en va-et-vient incessant entre le milieu traditionnel et les plantations extérieures ou la ville. Par ailleurs, les estimations présentées dans les tableaux I et II intéressent seulement la zone d'enquête et non pas l'ensemble du pays Baoulé; les limites de l'une et de l'autre sont définies plus loin (note 6).

(2) Les matériaux présentés ici ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête régionale de Bouaké (1962-63) organisée par le Ministère du Plan de la République de Côte d'Ivoire avec le concours de l'O.R.S.T.O.M.

Les cartes ont été conçues avec le concours de M. Jean-Pierre TROUCHAUD (géographe à l'O.R.S.T.O.M.), les graphiques avec celui de MM. Bernard FRIE (statisticien) et Hugues LHUILLIER (économiste à l'O.R.S.T.O.M.). Cartes et graphiques ont été dessinés par Mlle BOUSSER.

(3) Dans le cadre de l'étude par sondage des budgets familiaux et de la production agricole, cent villages avaient été tirés au sort parmi ceux de la zone d'enquête. Parmi les familles composant le village, quatre furent tirées au sort pour être l'objet de ces observations. L'une d'entre elles devait être nécessairement celle d'un chef d'auto-bo; l'auto-bo n'est pas un lignage, mais un groupement de parenté cognatique dont les membres, dans le village, se reconnaissent le même chef; le volume de ces groupes varie d'une vingtaine à deux ou trois cents individus. C'est cette unité qui fut notre objet d'étude pour cinquante villages tirés au sort dans le premier échantillon.

Pour nous, il s'agissait au début de procéder à une étude extensive de la structure des groupements familiaux et des rapports de parenté. Mais bien vite, à l'examen des premiers matériaux, il nous apparut que ceux-ci fournissaient des données exploitables sur les mouvements de migrations durables. En effet, nous demandions systématiquement à chaque résident de l'auto-bo où se trouvaient ses frères et ses sœurs ainsi que la descendance de ceux-ci.

I. - Les migrations sur plantations extérieures

1. - Les migrations durables.

Dans leur immense majorité, ces migrations durables — constituées par des déplacements de populations du milieu rural traditionnel vers les milieux d'agriculture commerciale qui se sont développés dans les régions forestières — correspondent à la création hors terroir de plantations de café et de cacao (Tableaux I et II).

a) Les origines historiques des migrations.

Entre 1920 et 1930, d'assez nombreuses migrations saisonnières s'effectuèrent vers les plantations agni, abé et attié de la Basse et Moyenne Côte Orientale. Mais bientôt, les Baoulé que leur individualisme inclinait peu à travailler comme manœuvres, trouvèrent préférable de créer leurs propres plantations.

Dans les zones forestières du pays Baoulé, les pressions de l'Administration, même si au début elles ne suscitèrent pas toujours des réactions très favorables de la part des populations locales, puis l'exemple de chefs de canton entreprenants contribuèrent sans aucun doute à l'établissement des premières plantations baoulé et à réduire le volume de l'émigration saisonnière. Quant aux habitants de la zone de savane, ils furent contraints d'émigrer en forêt pour créer leurs propres plantations.

Les diverses pressions qui s'exercèrent sur ces populations à partir de 1930 et qui les incitèrent à créer des plantations extérieures — besoins de numéraire, aversion pour le travail salarié, accèssoirement, pendant la période d'« effort de guerre », désir d'échapper aux réquisitions — ne suffirent pas à rendre compte de l'ampleur du phénomène. Il faut tenir compte aussi de conjonctures socio-économiques particulières. La démission des planteurs européens en ce qui concerne le café et le cacao joua un rôle de premier plan. La chute des cours en 1929-1931, la mobilisation en 1939, la perturbation des exportations pendant la guerre, la suppression du travail obligatoire et des pratiques de recrutement en 1946, la destruction d'une partie des plantations de café par la fusariose en 1949-1951, amenèrent peu à peu les planteurs européens, dont les exploitations connaissent des prix de revient incompressibles, à abandonner le café et le cacao pour d'autres cultures, laissant ainsi le champ libre aux planteurs africains qui, mieux armés pour

Nous isolâmes ainsi une population d'environ 3 000 personnes âgées de quinze ans et plus. Le critère retenu était donc un critère de relation de parenté biologique et nous avons dû éliminer les épouses et autres alliés de notre comptabilité. Nous avons d'ailleurs obtenu ainsi un rapport de masculinité bien plus satisfaisant que celui de l'enquête démographique.

Les coefficients d'extrapolation qui nous permirent d'aboutir aux estimations des tableaux I, II et III, furent calculés par MM. FRIDE et LEBUILLIER à partir des données de l'enquête démographique.

CLASSES D'ÂGE	MIGRATIONS MASCULINES				MIGRATIONS FEMININES				TOTAL
	Rurales		Urbaines		Rurales		Urbaines		
	Int.	Ext.	Int.	Ext.	Int.	Ext.	Int.	Ext.	
15 à 24 ans	1 025	3 320	2 088	5 434	1 922	3 914	1 380	5 940	25 023
25 à 49 ans	5 015	10 815	1 979	4 314	6 711	15 107	5 920	13 987	63 848
50 ans et plus	1 074	1 462	—	—	975	1 760	—	1 462	6 733
TOTAL	7 114	15 597	4 067	9 748	9 608	20 781	7 300	21 389	95 604

CLASSES D'ÂGE	Masculin.		Fémin.		Rurales		Urbaines		TOTAL
	Int.	Ext.	Int.	Ext.	Int.	Ext.	Int.	Ext.	
15 à 24 ans	11 867	13 156	10 181	14 842	6 415	18 608	25 023	63 848	
25 à 49 ans	22 123	41 725	37 648	26 200	19 625	44 223	63 848	63 848	
50 ans et plus	2 536	4 197	5 271	1 462	2 049	4 684	6 733	6 733	
TOTAL	36 526	59 078	52 100	42 504	27 089	67 515	95 604	95 604	

TABLEAUX I et II. — L'estimation des émigrations durables originaires de la zone d'enquête.

résister aux crises (peu ou pas de main-d'œuvre salariée, possibilité, en temps de crise, de se replier sur la production vivrière et l'auto-consommation) finirent par assumer la quasi totalité de la production caféière et cacaoyère de la Côte d'Ivoire (4).

En même temps, la rusticité des caféiers et des cacaoyers auto-risait des façons culturelles souvent fort rudimentaires qui situaient bon nombre de plantations africaines plus à un niveau d'entreprises de cueillette qu'à celui d'une véritable arboriculture. Bien que les rendements fussent bas, ils étaient encore suffisants dans le cadre d'une économie d'auto-subsistance et d'utilisation d'une main-d'œuvre familiale peu ou pas rémunérée.

Par ailleurs, ce qu'il perdait en rendements, le planteur de Basse-Côte le regagnait en étendant de plus en plus les surfaces défrichées et en créant chaque année de nouvelles plantations. Mais bientôt cette extension déborda ses propres capacités de travail et celles de sa famille, et il fut obligé de faire appel à la main-d'œuvre étrangère.

Peu porté à l'épargne, il avait des réserves de numéraire fort limitées ; pour éviter les sorties d'argent il afferma ses plantations : les deux tiers de la récolte lui revenaient et le reste allait au migrant. Ayant perdu le contrôle direct d'une partie de ses exploitations, elle n'allait pas tarder à perdre partiellement son contrôle sur la terre elle-même.

Après la dernière guerre, l'abondance des biens d'importation réveilla les appétits. Aussi, pour se procurer de l'argent rapidement, les populations forestières concédèrent-elles aux migrants de nombreuses parcelles de forêts, soit contre des redevances annuelles, soit pour une somme globale (5).

b) *Les besoins en numéraire et les motivations sous-jacentes.*

Dès le début de la période coloniale, les besoins en numéraire, quoique peu volumineux — ils ne correspondaient guère qu'à la nécessité de payer l'impôt — n'en étaient pas moins fort contraignants ; parce que la monnaie était rare sur place et qu'il fallait aller la chercher dans les zones où l'économie coloniale était davantage développée : en ville, sur les chantiers forestiers, et sur les plantations en Basse-Côte.

(4) FRECHOU (H.). Les plantations européennes en Côte d'Ivoire. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 1955, n° 29, pp. 56-83, et TRICART (J.). Le café en Côte d'Ivoire. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 1957, n° 39, pp. 209-233.

(5) KOBLEN (A.J.). Le planteur noir. *Etudes Eburnéennes*, 1955, t. V, pp. 7-190. — RAULIN (H.). *Mission d'étude des groupements immigrés en Côte d'Ivoire. Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et Daloa*. O.R.S.T.O.M., 1957, 142 p. ronéo. — ROUGERIE (G.). Le pays agni du Sud-Est de la Côte d'Ivoire. *Etudes Eburnéennes*, 1957, VI, pp. 6-210. — DUPIRE (M.). Planteurs autochtones et étrangers en Basse-Côte d'Ivoire orientale. *Etudes Eburnéennes*, 1960, VIII, pp. 7-237.

Par la suite, le secteur monétaire déborda largement celui de l'impôt jusqu'à recouvrir, à l'heure actuelle, une part importante de la vie économique. Non seulement il est devenu nécessaire d'avoir de la monnaie pour acquérir les biens d'importation dont l'usage s'est généralisé, mais encore, les petites transactions qui s'effectuent sur les marchés locaux et qui intéressent les produits vivriers et la production artisanale se font toujours en numéraire. Enfin, les dépenses à caractère social (cadeaux à la « fiancée », dépenses de mariage, et surtout, dépenses de funérailles), les dépenses religieuses et les dépenses de thérapeutique traditionnelle exigent de plus en plus des ressources en espèces (Pl. VII B).

En revanche, les sources de revenus monétaires, dans le milieu rural traditionnel, ne se sont pas développées au même rythme. L'artisanat et le commerce ont été — et sont encore, lorsqu'ils ne s'exercent pas en milieu urbain — des activités marginales par rapport à l'agriculture et ne sauraient constituer, à l'exception toutefois de quelques cas particuliers concernant le tissage et l'orfèvrerie, des sources importantes de revenus monétaires. Le salariat, sur place, est à peu près inexistant. Les petites sommes d'argent tirées de la vente des vivres, sur les marchés locaux, sont généralement aussitôt dépensées en achat de poisson séché ou fumé, de sel, de savon et de pétrole pour la consommation familiale. Enfin, la production agricole marchande est encore à peu près limitée aux deux grands produits d'exportation, le café et le cacao, et n'intéresse guère que l'Ouest et le Sud de la zone (Pl. VIII A et B).

Aussi, lorsqu'on les interroge sur les raisons de leur départ, les migrants invoquent-ils presque invariablement un besoin élémentaire de numéraire : « Je suis parti pour chercher l'argent. »

Certains faits, tels que la persistance de l'émigration dans les zones productrices de café et de cacao, les faibles revenus tirés de la plupart des migrations saisonnières, les nombreux essais infructueux d'urbanisation, les plantations extérieures peu rentables que l'on s'obstine à exploiter en dépit de leurs bas rendements, donnent des raisons de penser que ces besoins d'argent invoqués par les migrants recouvrent bien souvent des motivations sous-jacentes d'ordre extra-économique auxquelles ils servent seulement de prétexte.

Toutefois, il est assez malaisé de repérer et de définir ces motivations. D'une façon générale, elles n'impliquent guère un désir de changer de genre de vie. Sur les plantations extérieures, les conditions d'existence, lorsqu'elles ne sont pas plus rustiques encore que celles du milieu rural traditionnel, n'en diffèrent pas sensiblement. Quant au confort relatif qu'offre le milieu urbain, les

migrants baoulé ne semblent guère en apprécier les avantages. Parmi ceux qui, après avoir fait des séjours en ville, parfois de plus de vingt ans, sont revenus s'installer au village, aucun ne manifeste la moindre nostalgie pour la vie urbaine.

En fait, à l'heure actuelle, ce que le migrant va chercher à l'extérieur, c'est moins l'argent pour vivre que la chance d'édifier une fortune rapide et d'acquérir ainsi un prestige qu'il ne saurait atteindre en restant au village.

Ces motivations se situent dans le prolongement direct de celles qui animèrent les mouvements de populations de la période pré-coloniale, liés à la découverte de gisements aurifères et au commerce entre Tiassalé et Marabadiassa : elles agissent d'autant plus facilement que les dangers qu'elles obligeaient autrefois à affronter ont aujourd'hui disparu.

Ainsi, l'attrait qu'exerce le milieu des plantations extérieures ou le milieu urbain n'est jamais très vif. Parallèlement, les répulsions que pourrait susciter le milieu rural traditionnel ne semblent pas très fortes.

Au village, il existe assez peu d'occasions de conflits. Les migrations qui pourraient être considérées comme des réactions de fuite en face de situations psychologiques difficiles sont rares. Les migrations, particulièrement les migrations saisonnières et temporaires, interviennent beaucoup plus pour prévenir des conflits virtuels que pour dénouer des situations de crise déjà fortement structurées. En effet, si elles empêchent souvent les tensions interindividuelles d'atteindre un niveau élevé, il est rare qu'elles se présentent à l'individu comme une solution impérative et inévitable. Les contraintes qui, dans le milieu rural traditionnel, s'imposent aux éléments « minoritaires » (jeunes, femmes, descendants de captifs) sont relativement légères ; néanmoins, le désir de leur échapper, au moins pour un temps, semble se trouver à l'origine de bon nombre de migrations. (Pl. IX A).

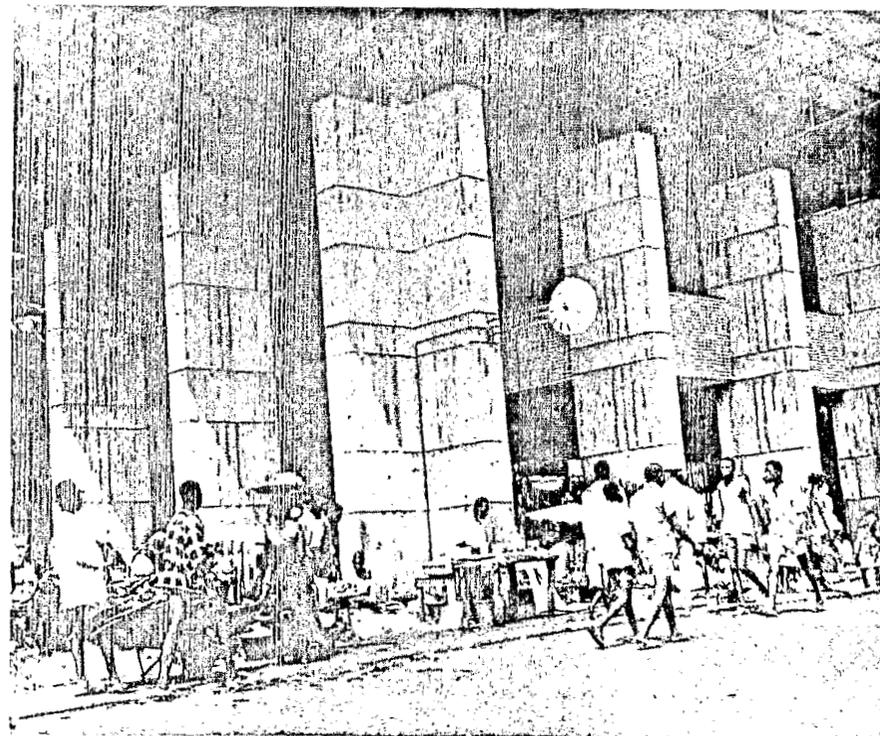
Aussi, qu'il s'agisse de ce à quoi le migrant pourrait vouloir échapper dans son milieu d'origine, ou de ce qu'il irait chercher en ville ou sur les plantations extérieures, il semble qu'on ait à faire à des motivations vagues et faibles. Cependant, elles se trouvent être extrêmement agissantes en raison de la souplesse de la structure et de l'organisation sociales qui n'opposent guère de résistance à la mobilité de l'individu.

c) La répartition géographique des migrations.

A l'heure actuelle, plus de 13 % de la population originaire de la zone d'enquête se trouve installée d'une façon plus ou moins durable sur des plantations extérieures.



A. — Jacquenville, l'établissement urbain le plus ancien de Côte d'Ivoire. Il n'a pas survécu au transfert de l'infrastructure coloniale vers l'Est.



B. — Le grand marché de Treichville.



A. — La confection de beignets pour le marché du lendemain.



B. — Un coin de marché dans un centre de brousse.

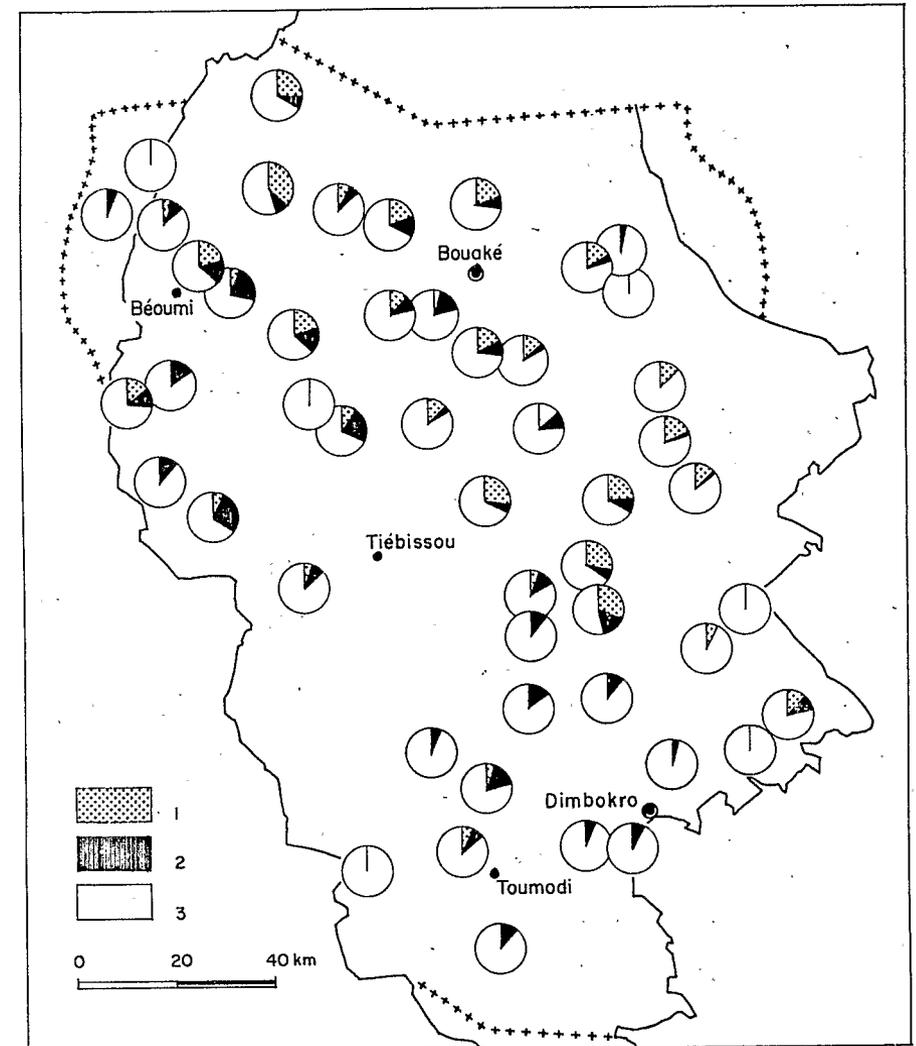


Fig. 1. — Les migrations durables : la répartition par village de 1000 originaires suivant leur lieu actuel de résidence.

1. Migrations vers les plantations. — 2. Migrations vers les villes. — 3. Population résidant au village.

Dans leur majorité (80 %) ces migrants proviennent de la partie Nord-Est de la zone d'enquête (fig. 1 et 2) où les conditions naturelles ne favorisent guère les cultures de café et de cacao (6).

Ainsi, bien que les régions du Sud et de l'Ouest jouissent de conditions beaucoup plus favorables, elles n'en fournissent pas moins 20 % du contingent de migrants durables sur plantations extérieures. Cette migration, propre au Sud et à l'Ouest, correspond pour une large part, à la création des premières plantations extérieures (vers 1930) par les éléments les plus aventureux et les plus dynamiques ou ne jouissant que d'un statut inférieur dans la hiérarchie traditionnelle (descendants de captifs). Ils durent chercher à l'extérieur, non pas la « forêt » ou les conditions naturelles des cultures marchandes, mais un contexte social, politique, économique et psychologique favorable à de telles entreprises. Ces conditions, que leur refusait leur milieu d'origine, encore à peine transformé par la colonisation, ils les trouvèrent dans la région d'Agboville et surtout d'Aboisso, où les premières plantations autochtones ont été créées entre 1915 et 1920.

Par ailleurs, depuis quelques années, la course aux défrichements et l'extension des plantations dans les zones forestières du pays Baoulé ont provoqué une saturation des terroirs et un nouvel exode des éléments les plus défavorisés dans l'attribution des terres à café et à cacao. Cette nouvelle vague d'émigration se dirige désormais moins vers le Sud et l'Est, où les conditions d'accueil et d'implantation d'éléments étrangers se sont considérablement dégradées, que vers l'Ouest, en pays Dida, Gagou, Bété et Gouro, dans la région de forêt comprise entre les fleuves Bandama et Sassandra.

En même temps qu'ils émigraient hors de leur habitat traditionnel, chez les Agni, chez les Abé et les Atié, puis chez les Dida, les Bété, les Gagou et les Gouro, les Baoulé en quête de nouvelles

(6) L'enquête statistique 1962-63 ne couvrait pas la totalité du pays Baoulé. Il convient donc de distinguer : 1) la zone d'enquête, qui correspondait aux sous-préfectures de Béoumi, Botro, Bouaké, Diabo, Didiévi, Dimbokro, Kouassi-Kouassikro, Sakassou, Tiébissou, Toumodi et Yamossoukro. 2) le reste du pays Baoulé, qui comprend les sous-préfectures de Bocanda, Daoukro, Mbahiakro, Ouellé, Prikro, Tiassalé, ainsi que les cantons Ayaou et Yaouré de la sous-préfecture de Bouaflé.

La zone agni correspond aux sous-préfectures d'Abengourou, Aboisso, Adiaké, Agnibilékrou, Arrah, Ayamé, Bongouanou et Mbatou.

La zone Sud comprend les sous-préfectures d'Abidjan, Adzopé, Agboville, Alépé, Anyama, Bingerville, Dabou, Grand-Bassam, Jacquenville et Sikensi.

La zone Ouest recouvre les sous-préfectures de Bouaflé (moins les cantons Ayaou et Yaouré), Daloa, Divo, Frasco, Gagnoa, Gouitafla, Gregbeu, Guibéroua, Guitri, Issia, Lakota, Ouerghahio, Oumé, Sinfra, Vavoua et Zuénoula, ainsi que les parties orientales des sous-préfectures de Sassandra et Soubré.

Il convient de noter que le caractère aléatoire de l'échantillon rend compte de certaines anomalies des figures I et II. En effet, dans la zone Nord-Est, à très forte émigration, certains points ne présentent qu'une émigration négligeable ou même nulle. Ceci provient du fait que notre population fut constituée par tirage au hasard, il n'est donc pas étonnant qu'elle comprenne des éléments marginaux.

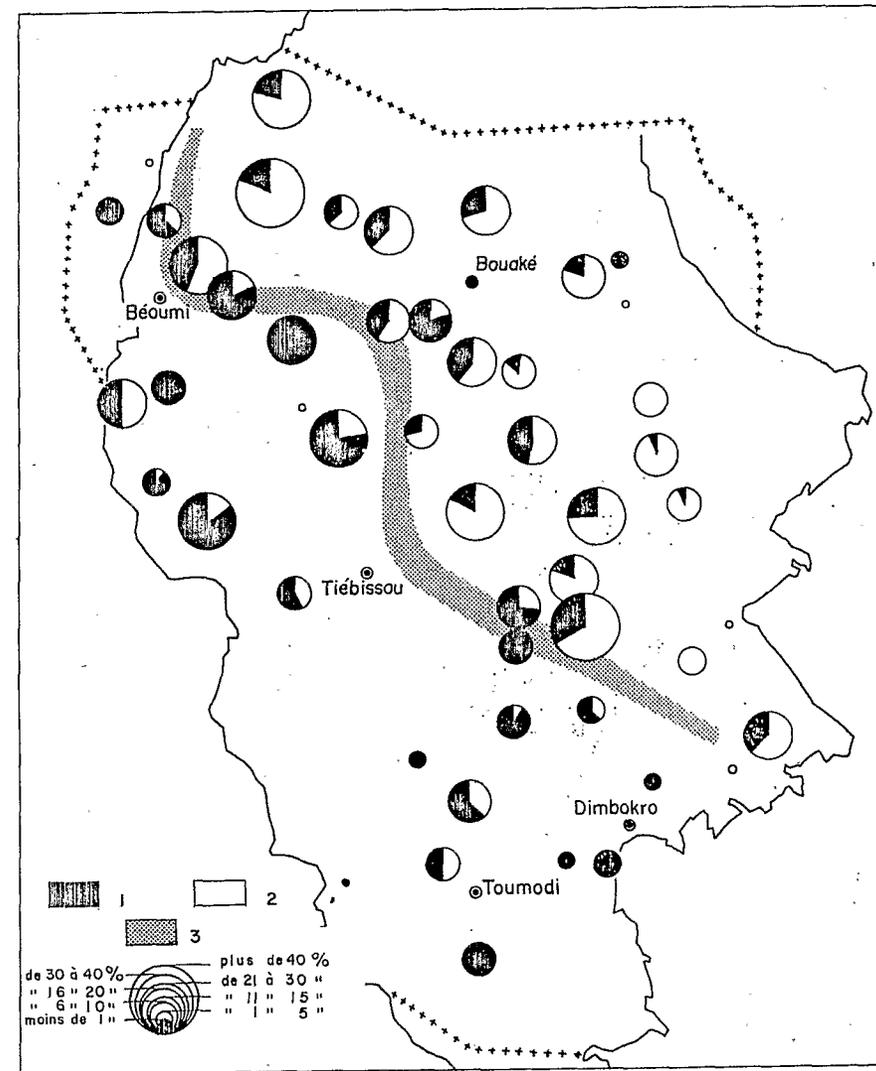


Fig. 2. — Les migrations durables : la répartition des migrations selon leur destination rurale ou urbaine.

1. Emigrés vers les villes. — 2. Emigrés vers les plantations. — 3. Ligne de partage entre les zones à migrations prédominantes : au Nord-Est vers les plantations, au Sud-Ouest vers les villes.

terres à café et à cacao occupaient les anciens « no man's lands » qui les séparaient des ethnies voisines (galeries forestières du Nord du Satikran, la rive gauche du Bandama au Nord de Béoumi, l'Est et le Nord de M'Bahiakro, l'Est de Bocanda, etc.) et les îlots forestiers faiblement peuplés à l'intérieur même de leur propre territoire.

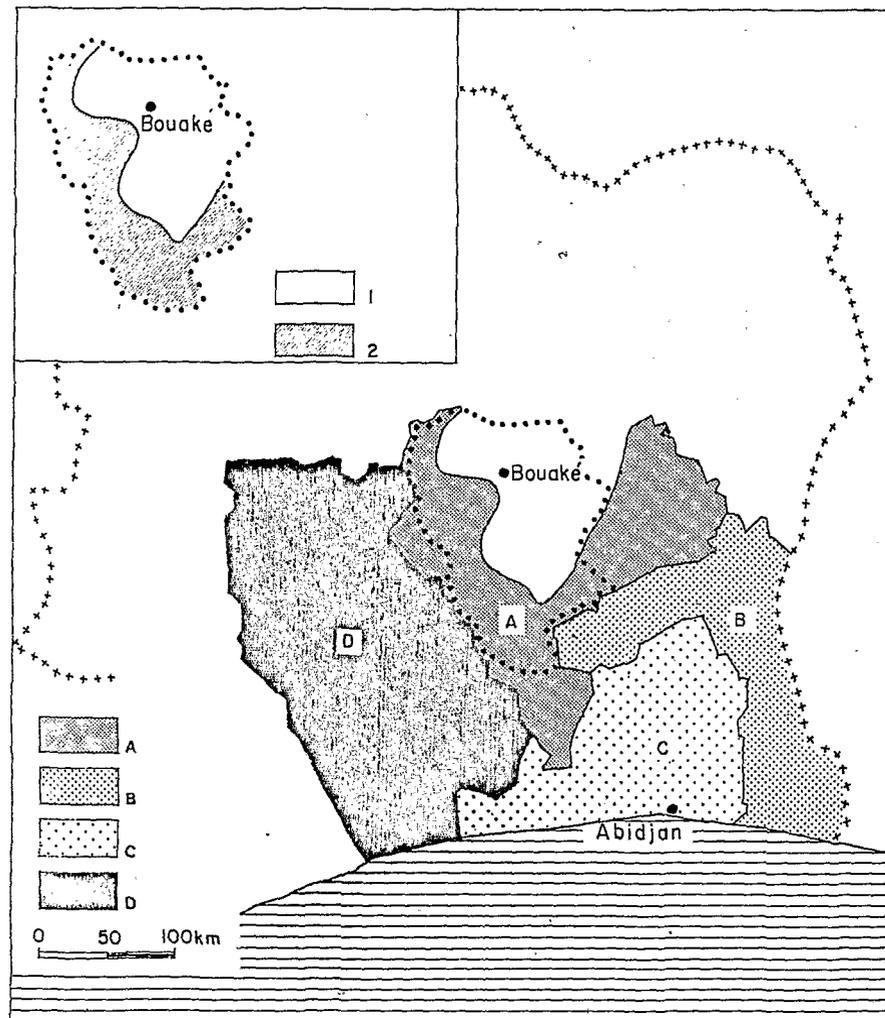


Fig. 3. — Les migrations en milieu rural de plantation.

La zone de départ (zone d'étude). — 1. Secteur d'émigration. — 2. Secteur mixte d'émigration et d'immigration. Les zones d'accueil : nombre de migrants par zone en p. 100 : A. 30 p. 100. - B. 29,6 p. 100. - C. 9 p. 100. - D. 31,4 p. 100.

Ainsi, pour près d'un tiers (30 %), les migrations sur plantations extérieures s'effectuent dans les limites du pays Baoulé. Pour le reste, elles se répartissent assez également entre le pays Agni (29,6 %) et la région de forêt située entre le Bandama et la Sassandra (31,6 %) ; en revanche, c'est seulement dans une faible proportion (8,8 %) qu'elles se dirigent vers le Sud : région de Grand-Lahou, Agboville et Grand-Bassam.

Dans le pays Agni, on peut estimer qu'il existe près d'un

migrant originaire de la zone d'étude au km² (924 migrants pour 1 000 km²) ; dans la zone Ouest, la densité tombe à 349 migrants pour 1 000 km² et à 144 dans le Sud (fig. 3).

L'implantation des migrants baoulé dans la zone Sud, quoique ancienne (1930-1935) se heurta à divers facteurs qui limitèrent son expansion ; assez forte densité de la population autochtone ; mobilisation importante des espaces forestiers par les plantations européennes et les concessions de chantiers forestiers ; la concurrence des immigrés Mossi, Dioula, Malinké, Sénoufo ; la crainte que les Baoulé éprouvent à l'égard des Abé et des Attié qu'ils considèrent comme des manipulateurs très habiles des puissances maléfiques.

Le pays Agni, en revanche, se révéla beaucoup plus accueillant : faiblement peuplé, il offrait d'immenses réserves de forêt à défricher où les migrants baoulé obtinrent des droits de cultures étendus.

Toutefois, depuis une dizaine d'années, les Agni, émus par ce déferlement d'étrangers (7), non seulement sont beaucoup plus réticents à céder leurs terres, mais encore tentent de reprendre possession de celles qu'ils ont déjà cédées en augmentant d'une façon exorbitante les redevances exigées en contrepartie de la cession du droit d'usage.

Aussi, le flot de l'émigration baoulé changea-t-il d'orientation, et se dirigea-t-il, à partir de 1945-50, de plus en plus vers l'Ouest où des sociétés à très faible organisation politique offraient peu de résistance à sa pénétration.

Les relations entre la situation géographique des points de départ des migrations et celle de leurs points d'arrivée ne sont pas déterminées par un facteur simple de proximité. Il est remarquable (fig. 4) que les migrants venant des régions Nord-Ouest de la zone d'enquête se dirigent en plus forte proportion vers le pays Agni (41 %) que vers les régions forestières comprises entre le Bandama et la Sassandra (29 %) qui sont pourtant moins éloignées. Les originaires de la région Sud (à égale distance de ces deux zones d'accueil) émigrent eux aussi, plus volontiers vers l'Est (38 %) que vers l'Ouest (6 %) ; Ceux de la région Nord-Est, de leur côté, émigrent plus vers Daloa-Gagnoa (48 %) que vers Aboisso ou Abengourou (13 %) (fig. 5).

Cela est dû au fait que le processus de création de plantations extérieures a démarré beaucoup plus tôt dans le Sud et dans le Nord-Ouest. Plus que la proximité dans l'espace, ce fut la proximité ethnique — parenté de langue et de coutume — qui orienta alors l'émigration baoulé vers le pays Agni. Lorsque, plus tard, les

(7) Aux Baoulé s'ajoutent des Voltaïques, des Malinké, des Sénoufo, des Wobé, des Gouro et même des Bété. Cf. ROUGRIE (G.). Le pays agni...

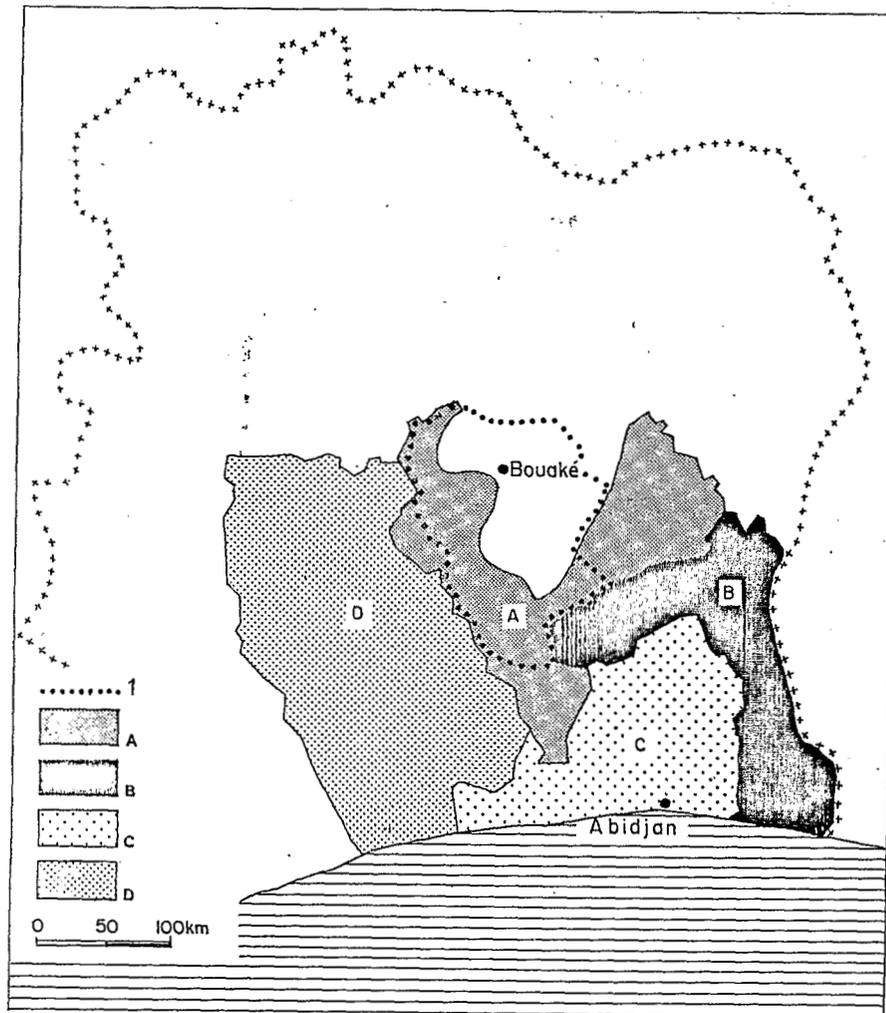


Fig. 4. — Les migrations sur les plantations extérieures et la densité de migrants originaires de la zone d'étude dans les zones d'accueil.

Densité par zone : 1. Limite de la zone étudiée : A. 65 migrants pour 100 km². — B. 92 migrants pour 100 km². — C. 14 migrants pour 100 km². — D. 35 migrants pour 100 km².

Baoulé du Nord-Est commencèrent, à leur tour, à créer des plantations extérieures, le pays Agni se trouvait déjà en voie de saturation, et l'implantation de nouveaux migrants y devint de plus en plus difficile. Aussi, les gens de cette région furent-ils obligés d'émigrer vers l'Ouest.

Le cours de la Sassandra marque la limite occidentale de l'immigration baoulé et semble constituer pour elle dans les conditions

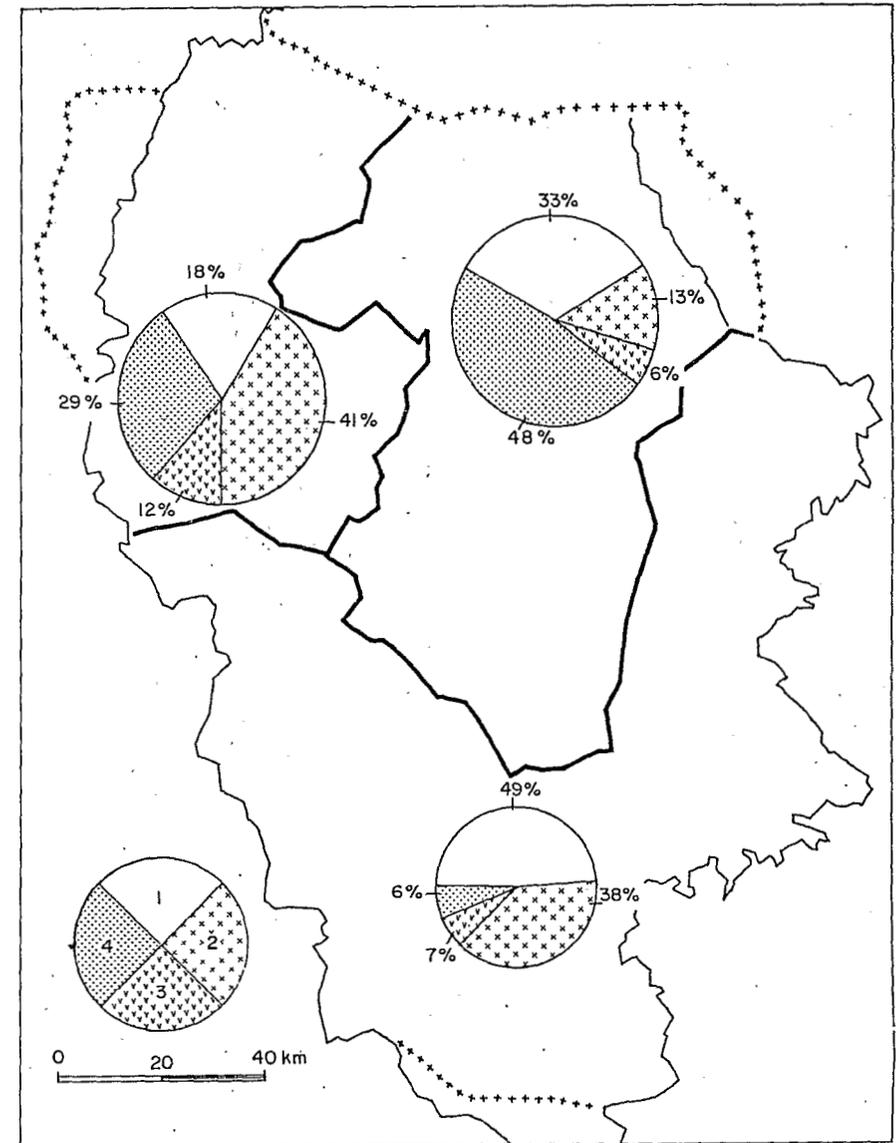


Fig. 5. — L'orientation des migrations vers les plantations extérieures.

1. Migrations à l'intérieur du pays Baoulé. — 2. Vers le pays Agni. — 3. Vers le Sud. — 4. Vers l'Ouest.

actuelles, une barrière infranchissable. Dans le Sud de cette zone, le principal obstacle à la pénétration baoulé réside dans la pauvreté des moyens de communication. En revanche, dans le Nord, ce sont plutôt des préjugés ethniques qui sont en cause, et qui rendent compte de la répugnance des Baoulé à émigrer vers Man, Toulépleu, Duékoué, Danané, Guiglo.

d) *La structure démographique de la population migrante.*

Dans sa majorité, le mouvement de migrations durables sur plantations extérieures est alimenté par la classe des 25 à 49 ans.

Pour 1 000 hommes de 15 à 24 ans originaires de la zone d'enquête.	91	Pour 1 000 femmes de 15 à 24 ans originaires de la zone d'enquête.	96	Pour 1 000 H et F de 15 à 24 ans originaires de la zone d'enquête.	94
Pour 1 000 hommes de 25 à 49 ans originaires de la zone d'enquête.	170	Pour 1 000 femmes de 25 à 49 ans originaires de la zone d'enquête.	172	Pour 1 000 H et F de 25 à 49 ans originaires de la zone d'enquête.	171
Pour 1 000 hommes de 50 ans et plus originaires de la zone d'enquête.	73	Pour 1 000 femmes de 50 ans et plus originaires de la zone d'enquête.	83	Pour 1 000 H et F de 50 ans et plus originaires de la zone d'enquête.	77
Pour 1 000 hommes de 15 ans et plus originaires de la zone d'enquête.	129	Pour 1 000 femmes de 15 ans et plus originaires de la zone d'enquête.	137	Pour 1 000 H et F de 15 ans et plus originaires de la zone d'enquête.	133

TABLEAU III. — *Les migrations durables sur plantations extérieures en valeurs rapportées à la population d'origine.*

Cette prédominance de la classe des 25 à 49 ans provient du fait que ce sont surtout les hommes de 25 à 35 ans qui partent créer les plantations extérieures. Avant 25 ans, un homme est généralement considéré comme trop jeune pour assumer les responsabilités d'une telle entreprise. Après 35 ans, il est peu enclin, sauf exception, à quitter le village, s'il ne l'a pas déjà fait ; car il s'est alors intégré à la communauté rurale traditionnelle par un ensemble d'obligations et de responsabilités sociales, économiques, voire politiques et religieuses, dont il lui est difficile de se dégager. La plupart de ces responsabilités et de ces obligations — particulièrement celles d'ordre économique et social — sont engendrées par les liens du mariage et par la naissance d'une progéniture. Aussi, n'est-il pas étonnant qu'au village, 34 % des hommes de 25 à 34 ans n'aient encore contracté aucun mariage, alors que la proportion de célibataires tombe à 8,8 % pour les hommes de 35 à 44 ans et à 2,4 % pour ceux de plus de 45 ans (fig. 6).

Sur 100 migrants des deux sexes, on en compte 19,5 % de 15 à 24 ans, 70 % de 25 à 49 ans et 10,5 % de 50 ans et plus, alors que la structure de la population de référence (population résidente) est sensiblement différente (Tableau IV).

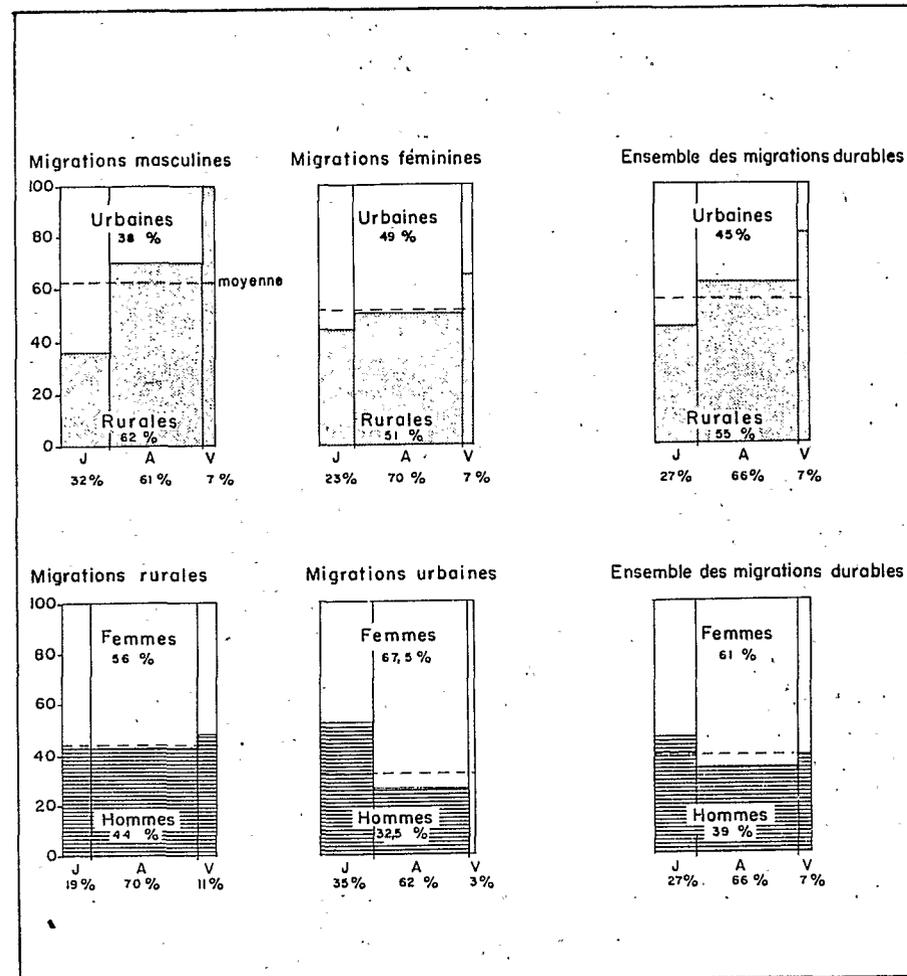


Fig. 6. — *Les migrations durables.*
J : de 15 à 24 ans. — A : de 25 à 49 ans. — V : 50 ans et plus.

Classes d'âge	STRUCTURE DE LA POPULATION DES MIGRANTS SUR PLANTATIONS EXTERIEURES			STRUCTURE DE LA POPULATION DE REFERENCE		
	Hommes	Femmes	Moyenne	Hommes	Femmes	Moyenne
De 15 à 24 ans	19	20	19,5	26	29	27,5
De 25 à 49 ans	70	70	70	51	52	51,5
50 ans et plus	11	10	10,5	23	19	21
TOTAL ..	100	100	100	100	100	100

TABLEAU IV. — *Les structures comparées de la population des migrants et de la population résidente.*

Ces proportions, pour la population migrante, varient peu d'un sexe à l'autre. Corrélativement, le rapport numérique des migrations féminines varie peu d'une classe d'âge à l'autre (Tableau V).

Classes d'âge	Hommes	Femmes	H + F
De 15 à 24 ans	43	57	100
De 25 à 49 ans	43	57	100
50 ans et plus	48	52	100
Moyenne	44	56	100

TABLEAU V. — *Les migrations féminines durables sur plantations extérieures (%)*

Les migrations féminines sur plantations extérieures sont donc légèrement plus importantes que celles des hommes. Les femmes qui migrent vers le milieu rural plus évolué le font, pour une part, à titre d'épouses. Bien que, pour l'ensemble des migrantes, la proportion de femmes mariées soit à peine inférieure à celle qu'on rencontre dans le milieu rural traditionnel, il existe des variations importantes pour les femmes de 15 à 24 ans et pour celles de 50 ans et plus (Tableau VI). Toutefois, ces variations sont compensées par l'importance numérique de la classe 25 à 49 ans qui représente 70 % des femmes établies sur plantations extérieures ; à l'intérieur de cette classe d'âge la proportion de femmes mariées est légèrement supérieure à celle du milieu traditionnel.

	STATUT MATRIMONIAL DES FEMMES					
	Sur plantations extérieures			Dans le milieu rural traditionnel		
	Mariées	Non mariées	Total	Mariées	Non mariées	Total
De 15 à 24 ans	2 %	98 %	100 %	51 %	49 %	100 %
De 25 à 49 ans	87 %	13 %	100 %	84 %	16 %	100 %
50 ans et plus	24,5 %	75,5 %	100 %	47 %	53 %	100 %
Moyenne	64 %	36 %	100 %	67 %	33 %	100 %

TABLEAU VI. — *Le statut matrimonial comparé des femmes migrantes et des femmes dans leur milieu rural traditionnel.*

Assurément, les jeunes célibataires sont, pour une part, des filles de vieux immigrés ; de même, les veuves âgées sont souvent celles de planteurs qui ont préféré rester avec leurs fils sur la plan-

tation plutôt que de rentrer au village (8) ; enfin, une partie de ces migrantes peut être considérée comme main-d'œuvre familiale ou aides ménagères sollicitées par les planteurs eux-mêmes ou leurs épouses. Toutefois, dans la majorité des cas, les migrations sur plantations extérieures, comme les migrations vers la ville, semblent être pour les femmes non mariées surtout, un moyen de se soustraire aux contraintes du milieu traditionnel ou de résoudre les conflits qui y naissent, et de se constituer un pécule personnel avec plus de facilité que si elles étaient restées au village.

Dans le milieu des plantations extérieures, l'argent est moins rare qu'au village et sa circulation plus intense. Comme ce ne sont pas seulement les travaux de cueillette et de préparation du produit ou les services domestiques qui sont l'objet d'une rétribution sous forme de numéraire et, le plus souvent, de cadeaux en marchandises (pagnes, mouchoirs de tête, parfums, bijoux...) mais aussi les services sexuels en dehors des liens du mariage, les jeunes femmes ont l'occasion d'acquérir ainsi des sommes parfois importantes et d'accumuler des réserves de pagnes, bijoux, parfums, etc., dans des proportions sans commune mesure avec les possibilités offertes par le milieu rural traditionnel.

Il est vrai que sur les plantations extérieures, le commerce des services sexuels est moins intense et moins rémunérateur qu'en

	STATUT MATRIMONIAL DES HOMMES					
	Sur plantations extérieures			Dans le milieu rural traditionnel		
	Mariés	Non mariés	Total	Mariés	Non mariés	Total
De 15 à 24 ans	2 %	98 %	100 %	13,5 %	86,5 %	100 %
De 25 à 49 ans	71 %	29 %	100 %	75,5 %	24,5 %	100 %
50 ans et plus	93 %	7 %	100 %	83 %	17 %	100 %
Moyenne	60 %	40 %	100 %	61 %	39 %	100 %

TABLEAU VII. — *Le statut matrimonial comparé des hommes migrants et des hommes dans leur milieu rural traditionnel.*

milieu urbain : aussi, pour bon nombre de ces migrantes non mariées, la migration sur plantation extérieure est-elle seulement le substitut d'une migration en milieu urbain ou parfois la première étape d'une migration vers la ville. Ces migrantes non mariées

(8) Beaucoup de femmes de cette classe d'âge, à la suite d'un veuvage ou d'un divorce, rejoignent leurs fils établis sur plantations extérieures. Ces femmes de 50 ans et plus sont justement les mères des hommes de 25 à 49 ans qui fournissent la majorité (70 % des migrants ruraux).

constituent ainsi une population instable, mobile, et faiblement intégrée au milieu. (Pl. IX B).

La structure matrimoniale de la population masculine établie sur les plantations extérieures est dans son ensemble identique à celle du milieu rural traditionnel (Tableau VII).

Les différences les plus sensibles apparaissent au niveau des classes d'âge de 15 à 24 ans et de 50 ans et plus.

Les jeunes hommes de 15 à 24 ans sont pour une part, des fils de vieux migrants. Mais, dans la majorité des cas, ce sont des frères cadets, des neveux ou de jeunes cousins que le planteur fait venir du village pour des séjours de longue durée (supérieure à la durée 6-8 mois des migrations saisonnières proprement dites). Aussi choisit-on, de préférence cette main-d'œuvre familiale parmi les jeunes hommes non mariés. Par ailleurs, les jeunes femmes qui migrent en assez grand nombre sur les plantations extérieures, ne sont guère disposées à contracter des unions régulières puisqu'elles ont quitté le village précisément pour échapper aux contraintes du mariage. C'est ainsi que, dans leur immense majorité, les jeunes hommes de 15 à 24 ans sont obligés de rester célibataires.

En revanche, les hommes de 50 ans et plus privés de conjointe, sont en plus faible proportion sur les plantations extérieures que dans le milieu rural traditionnel. En effet, davantage polygames ils ont moins de chances d'être privés d'épouses (Tableau VIII) ; par ailleurs, étant généralement plus riches que les hommes restés au village, ils ont davantage la possibilité de se remarier. En outre, ces hommes âgés, lorsqu'ils ont perdu leur épouse et qu'ils ne veulent pas ou ne peuvent pas la remplacer, quittent la plantation qu'ils confient alors à un fils, à un frère cadet ou à un neveu, et reviennent s'installer au village.

Ainsi le veuvage, qui pour les femmes semble constituer une condition favorable à la rupture d'avec le milieu traditionnel, est, pour les hommes, plutôt un facteur de réintégration à ce même milieu traditionnel. Les femmes, particulièrement les jeunes de moins de 25 ans et les vieilles de 50 ans et plus, en migrant, visent surtout à échapper aux contraintes du milieu traditionnel. Les hommes, au contraire, pour s'installer d'une façon durable sur les plantations extérieures, ont besoin de recréer, au moins partiellement, les structures familiales dans lesquelles ils ont vécu au village. Bien plus, ils cherchent même à les améliorer ; les vieux migrants, qui sont établis depuis longtemps sur les plantations extérieures et qui sont de ce fait généralement plus riches que les non-migrants restés au village, ont tendance à avoir davantage d'épouses (Tableau VIII).

	Sur plantations extérieures				En milieu rural traditionnel			
	0 ép.	1 ép.	2 ép. et +	Total	0 ép.	1 ép.	2 ép. et +	Total
De 15 à 24 ans	980	20	—	1 000	865	125	—	1 000
De 25 à 49 ans	290	550	160	1 000	220	640	140	1 000
50 ans et plus	70	590	340	1 000	230	560	210	1 000
Moyenne ...	400	450	150	1 000	390	490	120	1 000

TABLEAU VIII. — *La situation matrimoniale comparée des hommes migrants et des hommes dans leur milieu rural traditionnel (nombre d'épouses pour 1 000 hommes)*

Sur plantations extérieures, pas plus qu'en milieu urbain, les Baoulé ne se marient avec des étrangères. En ne recherchant pas à nouer des alliances matrimoniales avec les autochtones des régions où ils s'établissent, les migrants baoulé se privent d'un important moyen d'intégration au milieu d'accueil.

e) *L'intégration au milieu d'accueil.*

La constitution d'un entourage familial relativement conforme aux modèles traditionnels est donc l'une des premières conditions de l'intégration du migrant baoulé au milieu de plantations extérieures. Mais il s'agit là d'une condition minimum qui s'inscrit dans un contexte social et économique plus vaste. En effet, il existe bien d'autres facteurs de fixation, de stabilisation et d'intégration du migrant dans le milieu d'accueil : la structure de la communauté rurale dans laquelle il est appelé à vivre ; la façon dont il s'y insère et les rapports qu'il entretient avec les autochtones ; les procédures d'implantations et les modalités de la tenure foncière ; enfin, le niveau économique et technique de l'exploitation, sont autant de facteurs qui peuvent renforcer ou affaiblir cette intégration.

L'intégration la plus forte se trouve généralement réalisée par des migrations collectives ou semi-collectives à faible distance qui se sont effectuées sur les anciens « no man's lands » forestiers de la région Baoulé et sur les marges forestières qui la séparaient des ethnies voisines.

Les « villages » Baoulé établis en pays étrangers (9) constituent déjà un milieu à plus faible intégration. Il s'agit généralement de villages fortement hétérogènes où la solidarité est beaucoup moins agissante que dans les « villages » établis en pays Baoulé ou sur

(9) RAULIN (H.). Mission d'étude..., note 5, pp. 6 à 26 et pp. 35 à 40.

ses marges immédiates, et dont tous les habitants sont originaires de la même tribu.

Les conditions qui s'offrent aux migrants isolés en petits groupes, obligés de s'établir dans un village autochtone, sont encore plus défavorables.

Enfin, un dernier type d'immigration (10) qui tend à se développer de plus en plus et qui procède par infiltration et implantation quasi-clandestine sur des « écarts » et des campements isolés, n'est pas fait pour faciliter l'intégration des immigrés au milieu d'accueil.

Il semble que les immigrés les mieux fixés et les plus fortement intégrés aux communautés locales sont des planteurs qui se sont établis dans des centres urbains ou semi-urbains et dont les plantations se situent dans un rayon de 20 à 25 km autour de ces centres (11).

Les immigrés baoulé, établis chez des étrangers, entretiennent généralement d'assez mauvais rapports avec les autochtones. La plupart des conflits surviennent à propos des droits sur la terre et des redevances qui font l'objet de fréquentes contestations entre les parties.

Traditionnellement, l'attribution de terres ou de droits de cultiver à un étranger s'accompagnait de l'intégration totale de ce dernier dans la communauté d'accueil (12). Les cessions de terre de village à village ou de tribu à tribu, d'une part, s'effectuaient à titre gracieux, sans contrepartie économique appréciable, mais, d'autre part, n'entraînaient pas, tout au moins théoriquement, l'abolition totale des droits des premiers bénéficiaires au profit des nouveaux usagers (13). Toutefois, les droits acquis par ces derniers étaient rarement remis en question. A l'heure actuelle, bon nombre de tenures des migrants baoulé, surtout dans le pays Baoulé lui-même et parfois en pays Agni, se conforment encore à ce modèle traditionnel. Ce mode de tenure constitue un facteur d'intégration et de stabilisation des migrants tant que leurs droits ne sont pas remis en question.

Cependant, les propriétaires coutumiers tendent de plus en plus à exiger, en contrepartie de la cession de droits de culture, des redevances annuelles dont le montant est l'objet de contesta-

(10) DUPIRE (M.). Planteurs autochtones... note 5, p. 210 : « L'histoire de l'installation individuelle des étrangers qui ont été observés tant dans le canton d'Assouba que dans celui d'Ayamé a montré que tous avaient, soit profité des anciennes législations coutumières et obtenu, moyennant le cadeau traditionnel, l'usage de la terre, soit abusé de l'absence de contrôle pour s'installer en fraude. »

(11) RAULIN (H.). Mission d'étude... sur les communautés Baoulé de Oumé (pp. 40 et 56 à 60), de Gagnoa (pp. 88-93) et de Daloa (pp. 121-128).

(12) Ceci semble avoir été fréquemment le cas chez les Baoulé et chez les Agni.

(13) D'où les litiges fonciers actuels entre villages et tribus à l'intérieur du pays Baoulé

tions fréquentes entre les parties : les propriétaires coutumiers tentent de les augmenter alors que les planteurs immigrés s'efforcent de les maintenir à leur taux initial, et parfois même refusent de les acquitter. Le principe traditionnel de l'inaliénabilité de la terre est généralement invoqué par les propriétaires coutumiers pour justifier la précarité dans laquelle ils entendent maintenir les tenures des planteurs immigrés (14) tout en tirant de ces derniers le plus possible de redevances.

Cette précarité de la tenure foncière place le migrant dans une situation peu confortable et n'est pas faite pour favoriser son intégration sociale au milieu d'accueil. Dès la fin de la dernière guerre mondiale, les planteurs immigrés, pour remédier à cette situation, commencèrent à avoir recours à des contrats écrits, déposés auprès des autorités coutumières (chefs de canton) et de préférence auprès des autorités administratives (chefs de subdivision, commandants de cercle...). Ainsi se trouvaient garantis et leurs droits d'usufruit et le maintien des redevances annuelles à leur taux initial.

Les cessions définitives sanctionnées par le transfert de sommes importantes entre les parties (en moyenne 10 000 F CFA l'hectare de forêt non défrichée) deviennent des pratiques de plus en plus courantes. Toutefois, ces « conventions coutumières », si elles offrent aux planteurs immigrés des garanties importantes ne constituent pas des titres de propriété réguliers ayant valeur légale.

Enfin, pour éviter toute contestation ultérieure, quelques planteurs immigrés, peu nombreux il est vrai, ont fait procéder au bornage et à l'immatriculation de leur plantation (15).

Ces deux dernières procédures, « convention coutumière » et immatriculation, si elles se généralisaient, contribueraient sans aucun doute à fixer et à stabiliser les migrants baoulé.

Le « niveau technique » atteint par la production intervient également. Il est certain qu'une « bonne » plantation — il ne s'agit pas seulement d'une superficie étendue, mais surtout de façons culturales améliorées : plantation en ligne, taille des arbres, remplacement des plants vieux ou malades... — constitue un moyen d'intégration beaucoup plus puissant qu'une plantation médiocre.

D'après Henri Raulin, les exploitations des immigrés baoulé en pays Dida, Gagou et Bété, non seulement seraient de super-

(14) Voir à ce propos : « Le statut juridique des terres, rédigé et codifié par les chefs coutumiers du Sanwi ». 24, II, 1954, Aboisso, et le « Code foncier Agni du royaume du Sanwi, adopté par l'Assemblée législative à la session ordinaire du 2 avril 1958 », Aboisso.

Ce phénomène de dégradation des principes juridiques du régime foncier traditionnel est général chez les Abé, chez les Attié, les Dida, les Bété, les Gagou... Il ne s'exprime certes pas sous forme de concepts juridiques codifiés, mais dans les faits et dans les nombreux litiges qui opposent immigrés et autochtones.

(15) RAULIN (H.). Mission d'étude...

ficie plus étendue que celles des autochtones et que celles des autres immigrés, mais encore seraient l'objet de façons culturelles supérieures qui leur assureraient des rendements plus élevés. Quant aux plantations baoulé en pays Agni, leurs revenus nets à superficie égale, seraient plus élevés que ceux des plantations agni en raison du fait que les Baoulé emploient peu de main-d'œuvre étrangère normalement salariée, mais en majeure partie de la main-d'œuvre familiale faiblement rémunérée.

L'intérêt économique et l'accession à une propriété privée définitive, ou tout au moins expressément garantie par l'établissement de « conventions coutumières », semblent être les facteurs les plus actifs de la fixation et de la stabilisation des immigrants baoulé.

Toutefois, à la lumière des études de Henri Raulin et de Marguerite Dupire — auxquelles nous nous sommes déjà fréquemment référés — le milieu d'accueil (Agni et Abé, Bété, Dida, Gouro et Gagou) apparaît assez peu accueillant. Cependant, cette réticence des autochtones ne suffit pas à rendre compte de la faible intégration des migrants baoulé. La solidité des liens qui les rattachent à leur milieu d'origine doit être prise en considération.

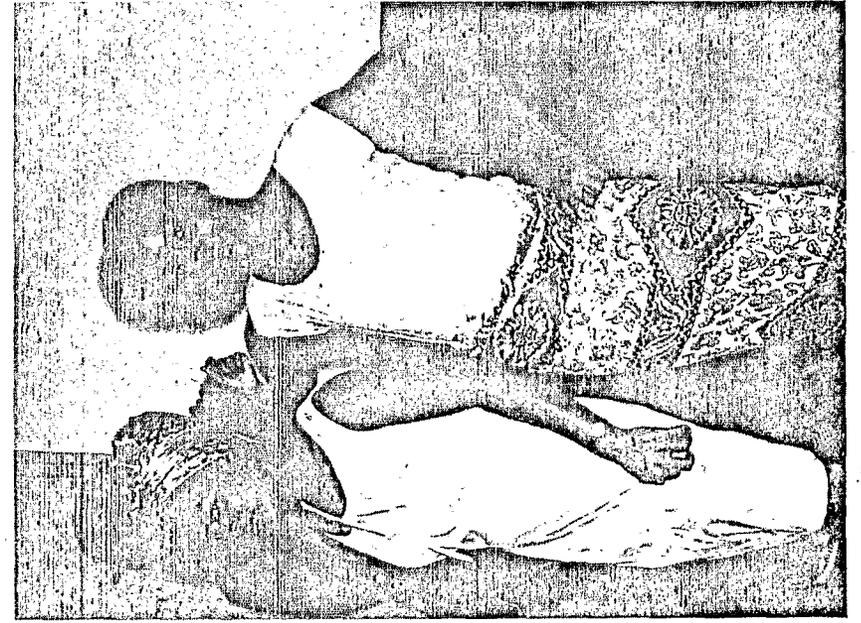
S'il est rare que le migrant non-saisonnier sur plantation extérieure possède encore des champs vivriers dans son village d'origine, il arrive fréquemment qu'il y ait fait construire une maison en dur ou à crépi de ciment et à toit de tôle. Il ne faut pas voir là seulement un investissement de prestige, mais aussi la volonté du migrant de marquer sa place au sein de la communauté rurale où il est né et de son intention de revenir s'y installer définitivement un jour ou l'autre (16).

Chaque année, ou tous les deux ans au minimum, entre décembre et février, la plupart des migrants quittent la plantation et reviennent au village avec leurs épouses et leurs enfants pour un ou deux mois. S'ils ne le font pas, ce n'est généralement pas parce qu'ils seraient en mauvais termes avec leur famille, mais parce que la récolte a été mauvaise et qu'ils n'ont pas assez d'argent pour payer le voyage et faire les cadeaux que la famille et les alliés attendent de leur part. Il arrive parfois que le migrant fasse plusieurs visites au village au cours de la même année. Ces fréquents voyages sont souvent autorisés par la proximité de la plantation, mais ils sont aussi liés à de hauts revenus et à la présence, sur la plantation, d'un frère cadet, d'un fils ou d'un neveu assez âgé et ayant assez d'autorité et de compétence pour en assurer le bon fonctionnement. Ainsi, les bons rendements et les hauts

(16) Inversement les maisons en dur et à toit de tôle sont extrêmement rares en pays Agni. — Cf. Dupire (M.), *Plantations autochtones*, pp. 138-139.



A. — Deux élégantes au village.



B. — Entraîneuses baoulé dans un bar de Treichville. Clichés P. Etienne.



A. — Pendant les temps morts du cycle de l'igname, on bavarde en préparant le tabac.



B. — Un « six mois » avec la guitare qu'il a fabriquée.

Clichés P. Etienne.

revenus que nous avons considérés, comme un facteur favorable à la fixation et à l'intégration du migrant au milieu d'accueil, constituent en même temps, une des conditions qui lui permettent d'entretenir des relations personnelles plus fréquentes avec son milieu d'origine.

En dehors même de toute considération économique, la force des liens sociaux, religieux et politiques, avec le milieu d'origine, exige impérativement, dans certaines circonstances, le retour temporaire du migrant au village : en cas de maladie grave, qu'il s'agisse de lui-même, de ses épouses ou de ses enfants, le migrant est obligé de retourner au village pour consulter les devins et les puissances surnaturelles et pour offrir aux mânes des ancêtres, à la terre et aux divinités traditionnelles, les sacrifices expiatoires sans lesquels toute thérapeutique resterait inefficace ; les funérailles, le règlement de palabres importants — même s'il n'y est impliqué que d'assez loin — exigent sa présence.

Les enfants qui vivent tantôt sur la plantation, tantôt dans le village de leur père, tantôt dans celui de leur mère, tissent entre le milieu rural traditionnel et le migrant un réseau de liens vivaces et toujours renouvelés.

En même temps, les gens du village viennent faire de nombreux séjours sur les plantations extérieures, tantôt à titre de main-d'œuvre familiale ou d'aide ménagère (les femmes), tantôt pour échapper aux contraintes du milieu traditionnel, tantôt pour gagner un peu d'argent ou, plus simplement encore, pour se promener.

Le migrant, lorsqu'il part créer une plantation extérieure, ne le fait généralement pas pour son propre compte, mais pour celui du chef d'un groupe familial plus ou moins étendu dont la majeure partie continue à résider au village. Ainsi sa contribution financière à l'économie villageoise est-elle importante : rémunération de la main-d'œuvre familiale, cadeaux à la famille et aux alliés à l'occasion des visites, prestations en numéraire au chef de groupe familial, participation aux dépenses coutumières (en particulier dépenses de funérailles).

La faible intégration du migrant baoulé au milieu d'accueil ne s'explique pas seulement en fonction des difficultés qu'il y rencontre, mais aussi par la force des liens qui le rattachent à son milieu d'origine.

Toutefois ces liens ne constituent pas un trait d'union à sens unique : si, d'une part, ils ramènent périodiquement le migrant au village et déterminent parfois sa réintégration définitive au milieu traditionnel, d'autre part, c'est grâce à ces liens que le migrant fait appel à la main-d'œuvre familiale et que s'entretient un flux

toujours renouvelé d'éléments issus du monde rural traditionnel vers les plantations extérieures.

2. - Les migrations saisonnières (17).

Ces migrations sont systématiquement liées aux rythmes saisonniers des travaux agricoles sur les plantations de café et de cacao et pour les cultures des produits vivriers traditionnels. C'est généralement vers juin-juillet, lorsque sont terminés les gros travaux de défrichage et de buttage pour l'igname, que le migrant quitte son village pour aller travailler au nettoyage, à la cueillette et à la préparation du produit sur les plantations de la zone forestière. Il en revient vers décembre-janvier, lorsque la récolte a été, au moins en partie, commercialisée, et qu'il a reçu son salaire. La durée de ces migrations peut varier de quatre à huit mois, mais est le plus souvent de six mois. C'est d'ailleurs ainsi — « les six mois » — qu'elles sont désignées par les Baoulé eux-mêmes (18) (Pl. X A et B).

Les plus forts contingents de migrants saisonniers sont fournis par les jeunes hommes de 15 à 19 ans et, dans une moindre mesure, par les hommes de 20 à 34 ans (Tableau IX). A l'exception des villages où les migrations saisonnières sont devenues une pratique systématique, les hommes de plus de 35 ans font assez rarement les « six mois », à moins de circonstances particulières : besoin d'argent pressant, besoin en main-d'œuvre d'une plantation de la famille ou de la parenté, occasion de résoudre un conflit... Les quelque 10 % d'hommes de 35 à 49 ans qui ont été recensés comme saisonniers proviennent en grande partie de ces villages où la migration saisonnière est devenue une véritable institution : il s'agit en général de villages pauvres situés dans les régions septentrionales et orientales du pays Baoulé où la production de café et de cacao est des plus faibles.

La contribution des femmes à ce mouvement saisonnier est loin d'être négligeable ; toutefois, elle est beaucoup moins importante que celle des hommes. D'une part, les femmes participent en assez grand nombre aux migrations saisonnières surtout dans les villages où les hommes les pratiquent systématiquement. C'est ainsi que dans ces villages beaucoup de femmes vont faire les « six mois » avec leur fiancé ou leur époux. D'autre part, les femmes jouent dans la production des vivres de base un rôle bien moins important que les hommes, et leurs déplacements sont moins rigoureusement liés aux impératifs saisonniers de cette production ; aussi, le plus

(17) Les données sur les migrations saisonnières furent recueillies dans vingt villages tirés au hasard par interrogation systématique de tous les résidents âgés de quinze ans et plus.

(18) Le terme vernaculaire de « six mois » s'applique aussi bien à l'action de migrer saisonnièrement (« Je vais faire les six mois ») qu'à son agent (Les « six mois » sont de retour).

souvent, font-elles sur les plantations extérieures des séjours d'un ou deux ans qui sortent nettement du cadre des migrations saisonnières proprement dites.

CLASSES D'AGE	Hommes	Femmes	Ensemble
De 15 à 19 ans	227	92	154
De 20 à 34 ans	197	80	131
De 35 à 49 ans	97	33	63
50 ans et plus	43	9	26
Moyenne	137	55	93

TABLEAU IX. — Les migrations saisonnières, campagne 1960-1961. (pour 1 000 de la population résidante).

Si, au début, les migrations saisonnières ont servi d'amorce au processus de création des plantations baoulé de café et de cacao, elles leur sont devenues, depuis, largement subordonnées.

Les migrations saisonnières anciennes — qui évitaient autant que possible les plantations européennes où les salaires étaient très bas — se faisaient sur les plantations agni, abé et attié. Le mode de rémunération, ou son montant, était généralement défini à l'avance d'une façon rigoureuse. Le cas le plus fréquent consistait en une sorte de contrat verbal de métayage connu sous le nom de « contrat cacao » ou « contrat au tiers » ou *abu nsan* (en agni-baoulé *abu*=division et *nsan*=trois, troisième, tiers) aux termes duquel le saisonnier s'engageait à s'occuper entièrement d'une plantation ou d'une partie de plantation déterminée et recevait pour salaire le tiers de la récolte. Il existait aussi des contrats « à la tâche » qui portaient soit sur l'ensemble des façons culturales (nettoyage de la plantation, cueillette et préparation du produit), soit sur des opérations limitées, effectuées le plus souvent par des équipes itinérantes. Dans ces deux cas les « tâches » et les « salaires » étaient toujours déterminés à l'avance d'une façon stricte.

Aujourd'hui, dans les régions de la zone d'enquête à forte production caféière et cacaoyère, seuls les hommes qui ont atteint ou dépassé la cinquantaine se souviennent être partis autrefois — entre 1920 et 1930 — faire les « six mois » sur les plantations agni, abé et attié. Maintenant, l'émigration saisonnière y est négligeable ; les jeunes, ou bien restent sur place pour travailler sur les plantations familiales, ou bien s'en vont en ville.

Dans la zone « savane », bien que les migrations saisonnières « au tiers » ou « à la tâche » sur des plantations d'étrangers rapportent encore à l'heure actuelle les plus hauts revenus — rare-

ment moins de 20 000 F et parfois jusqu'à 40 000 ou 50 000 F — elles sont en nette régression ; elles sont de plus en plus remplacées par des migrations saisonnières sur les plantations extérieures de parents ou d'alliés et sur les plantations familiales.

Il est rare dans les cas de migrations saisonnières sur les plantations de la famille ou de la parenté, que le montant de la rémunération soit fixé à l'avance ; il est laissé à l'entière discrétion de l'« employeur ». Comme les planteurs font appel à la main-d'œuvre familiale, surtout au moment de la création de la plantation et au cours des premières années d'exploitation, alors que les rendements sont nuls ou très faibles, les revenus tirés de telles migrations sont généralement assez bas. Ils dépassent rarement 20 000 F et peuvent parfois descendre jusqu'à couvrir seulement les frais de voyage : 500, 1 000, 2 000 F ; néanmoins, dans la plupart des cas, ils s'établissent entre 8 000 et 12 000 F. Toutefois, financièrement, les « six mois » ne contribuent guère à l'économie familiale, puisque la plupart du temps ils consacrent la quasi totalité de leurs gains à leurs dépenses personnelles : quelques pièces de vêtement de coupe européenne, consommation de vin de palme les jours de marché, cadeaux aux « fiancées ».

Il semble donc que la plupart de ces migrations, dans l'état actuel des choses, correspondent moins à un besoin impératif et incompressible d'argent qu'à une disponibilité saisonnière de la force de travail des jeunes et aux besoins en main-d'œuvre bon marché des plantations extérieures. Si les jeunes sont ainsi disposés à aller travailler sur les plantations extérieures de la famille ou de la parenté dans des conditions de faible rémunération, ce n'est pas seulement parce que les tâches agricoles rémunératrices font défaut sur place pendant cette période de l'année, mais c'est aussi parce que leurs aspirations à consommer les biens de la civilisation industrielle sont encore très faibles.

Il est certain que le milieu familial peut exercer des pressions. Toutefois, le respect du libre arbitre individuel est si haut placé dans le système des valeurs baoulé, et les possibilités de fugue chez « l'autre partie » de la parenté sont si largement ouvertes à l'individu qui se sentirait brimé, qu'un homme hésiterait beaucoup à envoyer quelqu'un de sa dépendance faire les « six mois » sur une plantation extérieure de la famille ou de la parenté, contre la volonté expresse de l'intéressé. Et en effet, lorsque le jeune migrant est entraîné par une exigence précise et relativement contraignante, il n'hésite pas à délaisser la plantation familiale — si cette dernière n'est pas capable de lui assurer des gains suffisants — pour faire une ou deux migrations saisonnières chez des

étrangers. C'est ainsi que la plupart des migrations saisonnières à haute rémunération se font au « tiers » ou « à la tâche » sur des plantations d'étrangers et correspondent presque toujours à la réalisation d'un objectif précis et déterminé : achat d'une mobylette, d'une machine à coudre, construction d'une maison à toit de tôle, participation de prestige à des dépenses de funérailles, épargne pour créer une plantation extérieure.

Nombre de migrants saisonniers, après plusieurs campagnes et une fois que les plantations de la famille ou de la parenté ont atteint des rendements satisfaisants, envisagent de créer leur propre plantation extérieure et, à leur tour, après avoir acquis une portion de forêt, font appel, pour son défrichement et pour l'entretien de la plantation pendant les premières années, à la main-d'œuvre familiale. Ainsi, les deux termes du processus : transformation des migrations saisonnières en migrations durables par la création de plantations extérieures et besoins de ces dernières en main-d'œuvre familiale suscitant de nouvelles migrations saisonnières, réagissent-ils l'un sur l'autre en se renforçant réciproquement.

Si l'on fait abstraction des motivations « vagues » (désir de voyager, de changer d'air, de voir le monde...) dont il est impossible d'apprécier la force, le facteur déterminant le plus puissant des migrations saisonnières actuelles réside dans les besoins en main-d'œuvre familiale des plantations extérieures, qui sont trop jeunes, ou trop petites, ou de trop faibles rendements (plantations « pourries ») pour autoriser l'emploi d'une main-d'œuvre étrangère normalement rémunérée, et dans une solidarité familiale encore très agissante à la faveur de laquelle les exigences des plantations extérieures reçoivent satisfaction.

II. - Les émigrations vers le milieu urbain

L'émigration vers les villes et vers les centres semi-urbains ou à vocation urbaine est à peine moins importante que l'émigration vers les plantations extérieures. Près de 11 % de la population originaire de la zone d'enquête vivent en milieu urbain, ou tout au moins, dans des conditions qui ne sont ni celles du milieu rural traditionnel, ni celles du milieu de plantations extérieures.

Comme le montre le tableau X, cette émigration est primordialement le fait des femmes ; non seulement en ce sens qu'elles fournissent le plus gros contingent d'urbanisés actuels, mais aussi, parce que ce sont elles qui, d'une façon générale, ont amorcé le mouvement d'immigration urbaine.

Pour 1 000 hommes de 15 à 24 ans originaires de la zone.	157	Pour 1 000 femmes de 15 à 24 ans originaires de la zone.	120	Pour 1 000 personnes de 15 à 24 ans originaires de la zone.	137
Pour 1 000 hommes de 25 à 49 ans originaires de la zone.	68	Pour 1 000 femmes de 25 à 49 ans originaires de la zone.	165	Pour 1 000 personnes de 25 à 49 ans originaires de la zone.	122
Pour 1 000 hommes de 50 ans et plus originaires de la zone.	—	Pour 1 000 femmes de 50 ans et plus originaires de la zone.	44	Pour 1 000 personnes de 50 ans et plus originaires de la zone.	22
Pour 1 000 hommes de 15 ans et plus originaires de la zone.	79	Pour 1 000 femmes de 15 ans et plus originaires de la zone.	134	Pour 1 000 personnes de 15 ans et plus originaires de la zone.	109

TABLEAU X. — *L'importance des migrations urbaines*

Pour 1 000 migrants	Hommes	Femmes	Total
De 15 à 24 ans	507	493	1 000
De 25 à 49 ans	240	760	1 000
50 ans et plus	—	1 000	1 000
Moyenne	325	675	1 000

TABLEAU XI. — *La répartition de 1 000 migrants de chaque classe d'âge suivant le sexe.*

Pour 1 000 migrants	Hommes	Femmes	Moyenne
De 15 à 24 ans	544	249	349
De 25 à 49 ans	456	677	616
50 ans et plus	—	74	35
TOTAL	1 000	1 000	1 000

TABLEAU XII. — *La répartition de 1 000 migrants de chaque sexe suivant la classe d'âge.*1. - *La structure de la population migrante.*

Les caractères insolites de cette structure (prédominance des éléments féminins, absence d'éléments masculins pour la classe de 50 ans et plus...) ne sauraient se comprendre que par référence, et aux conditions historiques des premières migrations vers les milieux à vocation urbaine, et aux structures sociales du milieu d'origine (Tableaux XI et XII).

a) *Les classes de 50 ans et plus.*

Avant même que ne fussent créées les premières plantations extérieures, des contacts s'étaient établis entre le monde rural traditionnel et, sinon la ville proprement dite, du moins « le monde des Blancs » (19), qui, bien qu'il ne présentât au début de la période coloniale que des phénomènes d'urbanisation parfois extrêmement embryonnaires, n'en constituait pas moins un milieu social radicalement différent du milieu villageois. Mais alors que pour les hommes il s'est agi pendant longtemps de contacts presque toujours forcés, imposés par les réquisitions (portage, édification des premières infrastructures...) ou l'acquittement de l'impôt, ces contacts, en ce qui concerne les femmes, furent au contraire le plus souvent spontanés.

Ces milieux à vocation urbaine qui s'édifiaient autour des postes militaires et administratifs, peuplés de tirailleurs, de commerçants et colporteurs dioula, d'islamisés alliés de l'administration coloniale, constituaient pour les hommes un véritable pôle de répulsion. Pour les femmes, au contraire, ils représentaient un refuge où elles se trouvaient à l'abri, au moins pour un temps, des contraintes imposées par leur condition de sexe ; où elles jouissaient d'une totale indépendance économique ; où elles pouvaient accéder à une nouvelle forme de prestige fondée sur la détention de numéraire et la possession de biens et marchandises qui n'avaient pas encore été diffusés dans le milieu villageois. En effet, elles trouvaient là une masse d'étrangers célibataires qui étaient prêts à rétribuer généreusement leurs services domestiques et sexuels.

Dans le contexte pré-colonial, la jeune fille, tant qu'elle n'était pas mariée ou officiellement fiancée — que ce fut dans le cadre des fiançailles ordinaires ou des fiançailles prépubertaires — était relativement libre de choisir son partenaire et surtout d'en changer. Au simple plaisir d'entretenir des rapports sexuels s'ajoutait celui de recevoir de menus cadeaux sans être impliquée dans le système d'obligations réciproques qui s'établissait entre les parties d'une alliance officielle.

Même lorsqu'elle n'avait pas été donnée en fiançailles prépubertaires, la jeune fille n'était pas assurée de prolonger autant qu'elle l'aurait voulu cette période de liberté sexuelle et sociale, car, si elle devenait enceinte, elle était obligée de désigner l'auteur de sa grossesse et d'accepter ses offres de mariage.

(19) Pour désigner les villes comme Abidjan ou Bouaké, les Baulé utilisent le terme de *blo fwè klo* (le village des Blancs), et celui de *komiklo* (le village des commis) pour désigner les établissements non-traditionnels qui se sont installés autour des premiers postes militaires et administratifs.

Les premiers noyaux de peuplement non traditionnel constituèrent très vite un milieu d'accueil pour les filles et les jeunes femmes qui voulaient échapper à des contraintes sociales imposées par une union trop précoce à leur gré. En effet, les liaisons qu'elles pouvaient entretenir avec les étrangers du *blo fwè klo* (le village des Blancs), même en cas de grossesse, n'impliquaient aucun engagement de caractère durable, ou qui fut sanctionné par une alliance conforme aux normes juridiques traditionnelles.

Lorsqu'elle se trouvait enceinte, la jeune fille retournait accoucher au village ; elle donnait à l'enfant le nom de son frère ou de son père et, lorsqu'elle l'avait élevé — c'est-à-dire lorsque l'enfant commençait à marcher — elle pouvait le confier à une parente et retourner en ville.

L'archétype de la migrante baoulé se trouva ainsi élaboré du premier coup dès les débuts de la colonisation et la plupart des migrantes d'aujourd'hui s'y conforment encore. Les processus, s'ils se déroulent actuellement dans des contextes différents, sont restés fondamentalement les mêmes.

Il reste encore à comprendre comment il a été possible aux femmes baoulé d'acquérir une liberté et une indépendance dont il existe peu d'exemples en Afrique occidentale.

Tout d'abord, les hommes craignaient les parages des postes militaires ou administratifs et peu d'entre eux essayaient de s'aventurer à la recherche d'une fille, d'une sœur, ou d'une épouse. Il est probable aussi que les guérillas sporadiques contre les troupes françaises, qui dans certaines zones du pays Baoulé, se poursuivirent pendant une quinzaine d'années, affectèrent considérablement le système de symbiose économique à l'intérieur du ménage — ou du couple de fiancés — et fournirent aux femmes un bon prétexte pour quitter le village. En troisième lieu, il faut tenir compte de l'extrême respect que les Baoulé manifestent pour la liberté individuelle. Enfin, et surtout, si les hommes baoulé sont théoriquement unanimes à déplorer le peu d'autorité qu'ils ont sur les femmes en tant qu'épouses, dans la pratique, lorsqu'il s'agit de leurs filles ou de leurs sœurs, ils sont toujours prêts à prendre leur parti, dans l'espoir de récupérer, à la faveur de la fragilité des liens du mariage, les enfants qu'elles ont portés.

Les femmes baoulé, plus promptes à s'urbaniser que les hommes, furent aussi davantage portées à s'attacher au milieu urbain. Alors que très peu d'hommes de 50 ans et plus (aucun dans notre échantillon) résident actuellement en ville, les femmes de cette classe d'âge qui s'y trouvent sont encore assez nombreuses : 44 pour 1 000 femmes de cette classe originaires de la zone ; pour 1 000

femmes se trouvant en ville, on en dénombre encore 74 âgées de 50 ans et plus.

Cette solidité relative de l'intégration des femmes au milieu urbain ne résulte pas seulement d'une urbanisation plus ancienne. Elle renvoie surtout au fait que les hommes baoulé n'ont pas encore élaboré de véritables modes de vie urbaine. C'est seulement au village et par référence aux modes d'organisation sociale traditionnels qu'ils se sentent au niveau de leur statut d'hommes âgés. Certes, la richesse qu'ils ont pu amasser, les qualifications professionnelles qu'ils ont pu acquérir, les expériences qu'ils ont faites au cours de leur séjour en ville ajoutent à leur prestige ; toutefois, ce n'est pas en ville que ce prestige, fondé sur des expériences urbaines, trouve son accomplissement, mais dans le milieu rural traditionnel. En effet, en milieu urbain, un des principaux fondements d'un haut statut est difficile à réaliser : à moins d'avoir de hauts revenus, un homme ne peut pas grouper autour de lui autant de dépendants qu'au village et assurer leur subsistance.

En revanche, pour les femmes, la situation se trouve inversée. Il est fort rare qu'elles puissent retrouver au village l'équivalent du prestige et de l'autorité qu'il leur arrive d'acquérir en milieu urbain. Car c'est précisément en ville qu'elles peuvent ajouter au prestige de la richesse en numéraire, celui de contrôler, en dehors de tout appui masculin, un grand nombre de dépendants. Au village, il est rare qu'une femme puisse subsister sans être, au niveau de la production agricole, tributaire d'un homme — qu'il s'agisse d'un parent ou d'un époux — sous la dépendance duquel elle se trouve placée de fait (20).

Il est remarquable que parmi ces vieilles urbanisées, moins de 20 % d'entre elles soient mariées (21). Certes, il existe là un certain nombre de veuves ou de vieilles femmes qui vivent avec leurs fils, mais, la plupart du temps, il s'agit d'anciennes *blodè* (22) qui ont

(20) Le système domestique baoulé repose sur une étroite association de prestation de services et de biens entre éléments féminins et éléments masculins. Ajoutons que dans cette association, à l'exclusion des services sexuels, les rôles d'époux et de frères sont interchangeables. Il est donc rare qu'une femme puisse subsister au village sans se placer sous la tutelle d'un époux ou d'un frère, ou d'un parent plus éloigné.

(21) En général, elles sont mariées à des non-Baoulé.

(22) Ces femmes, qu'on appelle aussi *téklé*, pratiquent une sorte de prostitution fort éloignée de celle du type européen ou de celle à laquelle se livrent les immigrées ghanéennes connues sous le nom de *toutou*. - ROUCH (J.), *Migrations au Ghana*. Société des Africanistes, 1956, 175 p. et ROUCH (J.) et BERNUS (E.), Note sur les prostituées « toutou » de Treichville et d'Adjamé. *Etudes Eburnéennes*, 1957, VI, pp. 231-292. Il s'agit surtout pour ces *blodè* d'échanger contre du numéraire, et en dehors de toute institution matrimoniale, des services sexuels et les services domestiques qui leur sont généralement associés. La durée de ces unions n'est jamais fixée à l'avance ; elles peuvent aussi bien ne pas se prolonger au-delà de quelques jours que se transformer en unions libres stables et se maintenir pendant plusieurs années. De même, la contrepartie en numéraire, ou en cadeaux (pagnes, parfums, bijoux), que doit donner le partenaire n'est jamais déterminée au préalable. Enfin, il convient d'ajouter que la femme baoulé qui pratique ce genre de prostitution ne fait jamais complètement abstraction de ses préférences personnelles dans le choix de son partenaire.

fait fortune. En général, elles sont devenues propriétaires d'une concession et rassemblent autour d'elles des jeunes femmes de leur parenté — et parfois aussi de jeunes hommes — qui viennent chercher fortune en ville et qui demandent à être hébergées, conseillées et guidées. Lorsque, à leur tour, elles gagnent de l'argent, elles en remettent une partie à leur « tutrice ».

L'autorité que peuvent posséder ces vieilles femmes dépasse parfois largement le cadre de leur parenté ; c'est ainsi que résidait à Bingerville une vieille femme baoulé qui contrôlait toutes les femmes originaires du Ouarebo, établies à Abidjan, Bingerville, Port-Bouët et Grand-Bassam.

Sans mari, ces vieilles femmes sont souvent aussi sans enfants : stérilité, enfants mort-nés ou décédés en bas-âge. L'absence d'enfants, et plus particulièrement la stérilité constituent une condition défavorable à la réintégration au milieu villageois et une condition favorable à la réussite économique en ville et à l'urbanisation définitive. En effet, la grossesse signifie le plus souvent pour l'urbanisée célibataire le retour au village et l'obligation, au moins pour un temps, de se réinsérer dans le système traditionnel. La femme stérile, en revanche, échappe aux obligations sociales et économiques qu'entraîne la maternité. Elle n'est pas forcée d'interrompre son commerce à cause des interdits sexuels après l'accouchement, ni de revenir au village pour de longues périodes. Elle n'y fait que de brefs séjours, elle vient seulement en visite. En même temps, le fait de ne pas avoir d'enfants qui pourront la prendre en charge au village (maison, champ d'igname) une fois qu'elle sera vieille, constitue pour elle un handicap sérieux. En effet, il n'est guère d'usage chez les Baoulé d'utiliser des manœuvres pour les façons agricoles consacrées aux cultures vivrières et si la vieille urbanisée sans enfants veut revenir au village, elle est obligée de se placer sous la dépendance d'un parent masculin plus ou moins éloigné, perdant ainsi le haut statut dont elle jouissait en ville.

Ajoutons que même dans le cas de ces vieilles femmes urbanisées qu'on peut considérer comme définitivement établies en ville, il n'y a généralement pas de rupture consommée avec le milieu traditionnel. Elles continuent à être en rapport avec le village, non seulement par l'intermédiaire des jeunes gens de leur parenté qui viennent tenter leur chance en ville et qu'elles hébergent, tout au moins au début de leur séjour, mais aussi par les visites qu'elles-mêmes rendent au village.

b) *Les classes de 25 à 49 ans.*

Cette classe d'âge fournit le plus gros effectif des urbanisés : près des deux tiers. Ici aussi, les éléments féminins prédominent ;

ils représentent plus des trois quarts de l'effectif.

Parmi ces femmes, à peine plus d'un tiers sont mariées (Tableau XIII) ; encore convient-il d'ajouter que la moitié de celles-ci sont mariées à des non-Baoulé dont souvent nos informateurs ne connaissent pas le nom, ni même parfois, l'origine ethnique. Ces unions inter-ethniques, qui du point de vue de la stricte légalité coutumière ne constituent pas des mariages réguliers, n'impliquent pas nécessairement une instabilité plus grande que les mariages entre Baoulé ; elles peuvent se révéler fort durables, tout au moins tant que le conjoint non Baoulé ne manifeste pas l'intention de retourner dans son village d'origine. Dans ce cas, la femme part se réfugier au village en tâchant d'emmenager ses enfants avec elle. Il se peut qu'elle revienne en ville, mais il se peut aussi qu'elle reste dans le milieu rural traditionnel. Quant à celles qui sont mariées à des Baoulé et dont la migration est fonction de leur mariage avec un urbanisé, il y a de fortes chances pour qu'elles suivent leur époux, lorsque celui-ci devenu vieux voudra rentrer au village. Donc, le mariage urbain n'est généralement pas un facteur d'urbanisation définitive, bien qu'il constitue une condition favorable à une urbanisation de longue durée.

Les femmes non mariées de moins de 50 ans, célibataires, veuves ou divorcées, sont situées dans des conditions d'autant moins favorables à une urbanisation stable qu'elles sont plus jeunes.

Pour la plus grande part, ce sont des femmes qui sont venues en ville entre 15 et 24 ans et qui ne se sont pas encore réintégrées au milieu rural traditionnel. Leur migration correspond au souci d'échapper pour un temps aux contraintes et obligations qu'entraînerait un mariage trop précoce et au désir de gagner de l'argent plus rapidement et plus facilement qu'au village.

Classes d'âge	Mariées	Non-mariées	Total
De 15 à 24 ans	5	95	100
De 25 à 49 ans	38	62	100
50 ans et plus	17	83	100
Moyenne	29	71	100

TABLEAU XIII. — *La situation matrimoniale des femmes.*

Ces femmes non mariées de moins de 50 ans comprennent aussi des éléments qui ont quitté le village non pas pour éviter de se trouver soumises trop tôt aux contraintes entraînées par le mariage, mais pour régler des conflits, généralement d'ordre conjugal, déjà bien avancés. Même dans ce cas, il est rare que ces jeunes femmes

visent à consommer une rupture radicale et définitive d'avec le milieu rural traditionnel ; elles désirent seulement se soustraire pour un temps à des contraintes et à des obligations auxquelles elles acceptent de se plier par la suite, car, elles savent très bien que de nombreuses circonstances peuvent les amener à retourner au village.

Qu'elles soient hébergées par des parents plus anciennement installés en ville, ou qu'elles soient elles-mêmes locataires d'une chambre dans une concession, ces femmes vivent le plus souvent du petit commerce (vin de palme, plats préparés, vivres frais) et de la prostitution occasionnelle. Comme elles ne connaissent guère les pratiques anticonceptionnelles, au bout d'un certain temps, et à moins d'être stériles, elles se trouvent enceintes et sont obligées de retourner au village. La maternité, nous l'avons vu, est un puissant facteur de réintégration au milieu rural traditionnel, mais il est loin d'être le seul ; la maladie, qu'il s'agisse de la migrante elle-même, de ses enfants, de son père ou de sa mère, les funérailles d'un parent proche, l'obligent à retourner au village pour des séjours d'une durée indéterminée. En cas d'échec, de difficulté morale ou matérielle, c'est toujours du côté du milieu traditionnel que la migrante ira chercher la sécurité avec d'autant moins d'hésitation qu'en raison du respect du libre arbitre individuel et de la grande tolérance que manifeste la société à l'égard des comportements marginaux, elle peut se considérer comme « en visite » pour une durée indéfinie et repartir en ville aussi facilement qu'elle en est venue.

c) *Les classes de 15 à 24 ans et les migrations masculines vers les villes.*

C'est seulement au niveau de la classe des 15-24 ans que les hommes sont aussi nombreux que les femmes. Ceci n'est pas dû au fait que les femmes de cette classe d'âge émigrent moins vers la ville, mais au fait que les éléments masculins s'urbanisent davantage.

Ce taux élevé d'hommes urbanisés correspond à deux phénomènes récents : l'acquisition par les jeunes hommes de métiers modernes et de qualifications professionnelles de plus en plus poussées exigées par les progrès du développement urbain, et la scolarisation qui implique en général un déplacement vers les villes à partir du C.P. 1 et qui n'intéresse guère que les éléments masculins de la population.

Le mouvement des migrations masculines vers les villes n'a véritablement pris de l'importance qu'à partir de 1948. Il correspondait à la demande de main-d'œuvre salariée urbaine qui s'était

considérablement accrue après la suppression des réquisitions en 1946 et à cause de l'augmentation des investissements tant privés que publics dans l'aménagement urbain et dans l'édification des infrastructures.

Toutefois cette première vague importante de migrants ne semble guère avoir réussi à s'intégrer à la vie urbaine. Ce phénomène correspond à trois ordres de facteurs dont la plupart continuent à jouer encore un rôle de frein à l'urbanisation définitive des hommes.

Tout d'abord la situation de salariat répugne vivement aux Baoulé. Aujourd'hui encore, après quelques années d'apprentissage et de travail salarié, le Baoulé essaie le plus souvent de s'établir à son compte (menuisier, maçon, mécanicien, etc...). S'il n'y parvient pas, il retourne s'installer au village.

En second lieu, une relative rareté des emplois, leur instabilité, leurs bas niveaux de qualification professionnelle et le bas niveau des salaires pour une part, le coût élevé de la subsistance et du logement en ville pour l'autre, déterminèrent de nombreux éléments à retourner au village après quelques années de séjour en ville. Aujourd'hui, il commence à se créer un noyau d'emplois stables, réclamant de sérieuses qualifications et auxquels correspondent des salaires relativement élevés.

Toutefois, le « parasitisme familial », l'obligation de loger et de nourrir les parents qui viennent en visite, compromet souvent la stabilité de ces urbanisés à emploi fixe et à revenu régulier.

Classes d'âge .	0 épouse	1 épouse	2 ép. et +	Total .
De 15 à 24 ans	97	3	—	100
De 25 à 49 ans	38	57	5	100
50 ans et plus	—	—	—	—
Moyenne	71	27	2	100

TABLEAU XIV. — *La situation matrimoniale des hommes. Nombre d'épouses (%)*

D'une façon générale, les conditions économiques de l'existence urbaine ont pour effet d'interdire l'élaboration de structures familiales étendues (Tableau XIV) : c'est ainsi que parmi les hommes résidents urbains de 25 à 49 ans, la proportion de célibataires est plus forte que dans le milieu rural traditionnel et que sur les plantations extérieures (38 % contre 22 % et 29 % respectivement) et que, corrélativement, la proportion de polygames y est plus faible (5 % contre 19 % et 16 % respectivement). Non seulement les

hommes en ville ont moins d'épouses, mais encore ils ne peuvent pas rassembler autour d'eux autant de dépendants qu'au village ou sur les plantations extérieures où logement et nourriture ne coûtent « rien », et où tout le monde peut être employé utilement à des tâches de production.

Cette entrave apportée à la constitution d'un groupe familial étendu par la prédominance de l'économie monétaire en milieu urbain provoque souvent le retour au village des vieux urbanisés.

La scolarisation est un phénomène encore beaucoup plus récent ; elle n'a pris une extension appréciable, dans le pays Baoulé, qu'à partir de 1954-56. Il est probable qu'elle favorisera à la longue la création d'une classe importante de salariés définitivement fixés et intégrés au milieu urbain. Toutefois, pour le moment, ses effets ne se font guère sentir qu'au niveau de la classe d'âge de 15 à 24 ans. Pour longtemps encore, une part importante des vieux urbanisés continuera à se réintégrer au village, freinant ainsi le processus d'adaptation des hommes baoulé à un véritable genre de vie urbain.

Il existe déjà une catégorie sociale d'hommes âgés qui possèdent en ville de forts intérêts économiques — en particulier des intérêts immobiliers — et qui souvent jouissent aussi d'un haut statut dans la hiérarchie politique traditionnelle ou semi-traditionnelle (chefs de canton, de tribu, de village ou même simples notables). Appelés à résider dans le milieu rural traditionnel pour remplir leurs fonctions politiques et religieuses, ils n'en possèdent pas moins un pied-à-terre en ville où ils font régulièrement de courts séjours pour s'occuper de leurs intérêts immobiliers.

Cette interpénétration du village et de la ville par le mélange d'intérêts socio-politiques de type traditionnel et d'intérêts économiques modernes, empêche les hommes d'élaborer de véritables modes de vie urbaine en orientant encore la majeure partie de leurs intérêts sociaux vers le milieu rural traditionnel ; elle les prive en ville de la présence d'autorités de type traditionnel sans lesquelles ne sauraient se constituer de véritables communautés urbaines.

Bien qu'il ne dispose pas de cadres d'intégration, l'exode masculin vers les villes est appelé à s'accroître encore. Beaucoup d'hommes jeunes, sans qualification professionnelle particulière, quittent le village et s'en vont « chercher l'argent » en ville, le plus souvent sans succès. Ils se font héberger pour des périodes plus ou moins longues par des parents plus anciennement urbanisés et qui jouissent de revenus réguliers. La plupart du temps, ils ne trouvent pas de travail, ou trouvent seulement des tâches de

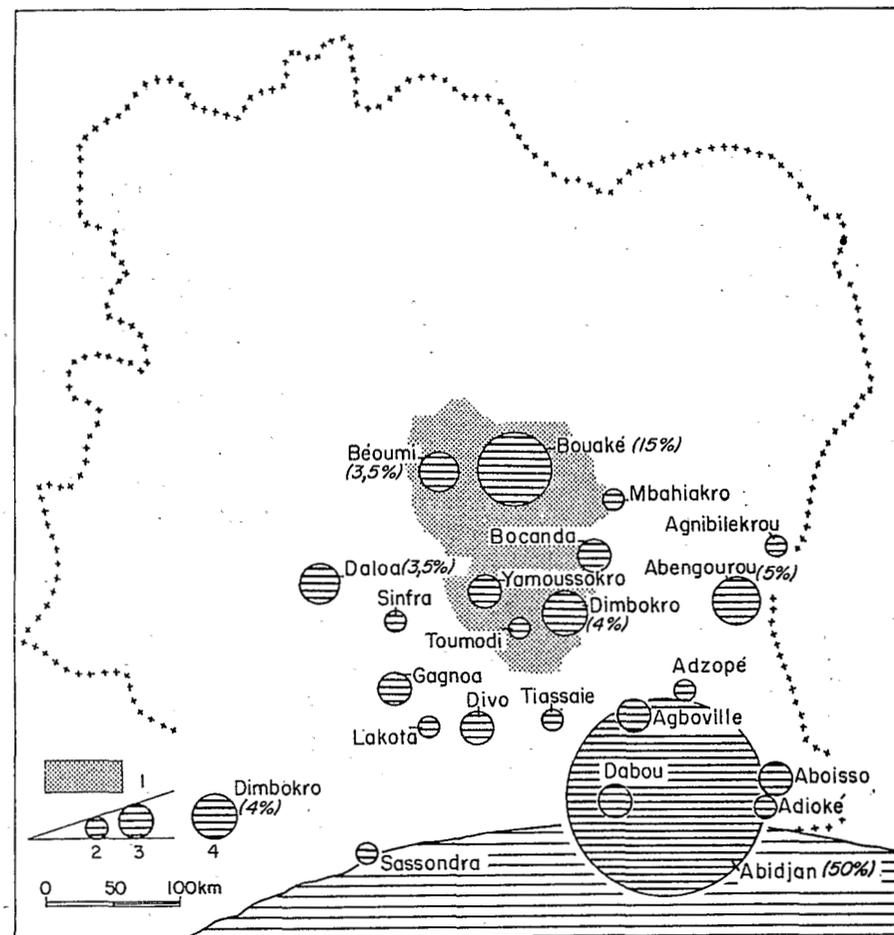


Fig. 7. — La répartition des migrants baoulé en milieu urbain.

1. Limite de la zone d'étude. — 2. moins de 1 %. — 3. entre 1 et 3 %. — 4. Nombre de migrants installés, en pourcentage.

(lire Tiassalé, Adioké et Sassandra)

mancœuvre faiblement rémunérées, du travail intermittent, et au bout de quelques mois, ils rentrent au village.

Non seulement, ils compromettent ainsi la situation économique de ceux qui les hébergent, mais encore ils sont la cause d'un déficit sensible en force de travail dans le monde rural.

Certes, ce mouvement est limité pour le moment aux villages qui ont des traditions d'émigration urbaine déjà solidement établies. Toutefois, la croissance du groupe d'urbanisés relativement stables ne peut qu'accroître ce mouvement d'exode temporaire des jeunes ruraux vers la ville, puisque leurs chances de se faire héber-

ger se trouvent accrues d'autant.

Inaugurée et consolidée par les femmes, l'émigration baoulé vers les villes n'est devenue aussi un phénomène masculin que depuis peu de temps. Aussi n'est-il pas étonnant que l'implantation des hommes baoulé en ville manifeste une aussi médiocre structuration sociale.

2. - La répartition géographique des migrants.

L'ensemble constitué par Abidjan, Bingerville et Grand-Bassam accueille, à lui seul, la moitié des Baoulé qui migrent vers les villes ; Bouaké en accueille 15 % environ ; quant au reste, il se trouve dispersé dans une vingtaine de centres urbains et semi-urbains de la Côte d'Ivoire forestière, à l'exclusion toutefois des centres situés à l'Ouest de la Sassandra (fig. 7).

Les Baoulé manifestent donc à l'égard des grandes agglomérations une préférence très marquée dont les raisons sont multiples. Tout d'abord, l'ensemble Abidjan-Bingerville-Bassam, ainsi que Bouaké, sont les agglomérations urbaines les plus anciennes de Côte d'Ivoire. En second lieu ces centres exercent une forte attraction parce que le volume et la circulation des biens, des marchandises et du numéraire y est plus intense que partout ailleurs. Enfin, cette population de migrants urbains comprend un important contingent de femmes célibataires, veuves ou divorcées qui vivent le plus souvent du commerce de services sexuels et domestiques, et qui cherchent à s'établir de préférence dans les centres où la clientèle masculine est la plus abondante et la plus riche.

L'ampleur du phénomène de migrations ne saurait être sous-estimée, puisqu'il affecte surtout les classes actives de la population. En effet, 27 % environ des hommes et des femmes de 15 à 49 ans, originaires de la zone d'enquête se trouvent établis d'une façon plus ou moins durable hors de leur milieu d'origine (23).

Nous avons déjà mentionné que la création de plantations extérieures, dont le nombre semble s'accroître chaque année, suscite un appel de main-d'œuvre familiale bon marché, et contribue puissamment à entretenir le mouvement des migrations saisonnières, dont un certain nombre se transforme, par la suite, en migrations durables à la faveur de la création d'une nouvelle plantation.

Nous avons signalé aussi que la création d'un noyau d'urbanisés stable avait toutes les chances d'accélérer l'exode des jeunes ruraux vers les centres urbains et semi-urbains. Il semble donc que le

(23) Cette proportion de migrants monte à 30 % pour la seule classe d'âge de 25 à 49 ans.

mouvement de migrations tende, pour le moment à prendre spontanément davantage d'ampleur.

Mais ce phénomène est également complexe. Il l'est tout d'abord par le fait qu'il intéresse les femmes aussi bien que les hommes et que pour chacun des deux sexes, il correspond à des motivations et à des conditions sensiblement différentes ; en second lieu par le fait qu'il possède une double orientation, vers le milieu de plantations extérieures et vers le milieu urbain ; enfin, par le fait qu'il n'affecte pas uniformément le pays Baoulé, mais le divise en deux zones, l'une septentrionale et orientale, où prédominent les migrations sur plantations extérieures, l'autre, occidentale et méridionale, où prédominent les migrations vers le milieu urbain.

Les migrations féminines sont assurément pour une part liées aux migrations des hommes. C'est ainsi qu'un certain nombre de femmes émigrent pour rejoindre un conjoint ou un parent. Toutefois, c'est surtout dans le domaine des migrations sur plantations extérieures qu'il en est ainsi ; car, dans le domaine des migrations vers la ville, la situation est différente. En effet, en milieu urbain, non seulement les femmes baoulé sont beaucoup plus nombreuses que les hommes (2 213 femmes pour 1 000 hommes, alors que la sex ratio sur plantations extérieures est de 1 272 pour 1 000), mais surtout, il s'agit là de femmes célibataires, divorcées ou veuves, qui vivent indépendamment de tout soutien masculin (24). Cette prédominance s'explique par la liberté plus grande dont elles disposent.

La liberté et la mobilité dont jouit l'individu en raison du système de double appartenance et de l'absence de véritables normes sociales dans le partage de la descendance se trouvent en fait limitées pour les hommes, par la nécessité où ils sont d'assumer à partir d'un certain âge un minimum de responsabilités économiques et sociales qui finissent par les fixer. En revanche, pour les femmes, cette liberté et cette mobilité ne rencontrent guère d'obstacles. Bien qu'elle ne soit jamais une dépendante absolue (elle doit être à même d'assumer la plupart de ses dépenses personnelles et une partie des dépenses de ses enfants), la femme n'a pas de responsabilités économiques aussi étendues que l'homme. Enfin, le fait qu'elle joue un rôle secondaire dans la production vivrière de base lui permet de s'absenter plus facilement.

Les motivations qui sont à l'origine des migrations féminines sont aussi quelque peu différentes de celles des migrations masculines. Le besoin d'argent, qui est souvent invoqué comme raison

(24) En ville, les migrantes non mariées représentent 70 % de l'effectif contre 36 % sur plantations extérieures.

des migrations, joue un rôle presque aussi important pour les femmes. Certes, la femme assume rarement des responsabilités financières collectives, comme les hommes sont appelés à le faire pour le groupe familial et parfois pour une partie de leur parenté (neveu utérin). Toutefois, elle est souvent amenée à assumer, en plus de ses dépenses personnelles, une partie des dépenses domestiques du ménage (savon, pétrole, sel, viande...). En outre, l'indépendance financière et la détention de réserves parfois importantes de numéraire, constituent l'un des éléments du prestige auxquels une femme peut avoir accès même dans le milieu traditionnel.

Alors que le numéraire tend à jouer un rôle de plus en plus important dans l'économie du milieu rural traditionnel, les sources de revenus propres de la femme restent sensiblement au même niveau. De cette façon, la femme se trouve de plus en plus dépendre de la générosité de son époux (25). Or, le sentiment de dépendance est sans doute l'une des choses qui répugnent le plus profondément à la conscience baoulé.

Pour le moment, les plantations extérieures drainent encore plus de la moitié des migrations durables (55 %). Mais alors que la classe des 50 ans et plus, migre sur plantations extérieures à 78 %, cette proportion tombe à 58 % pour la classe de 25 à 49 ans et 42 % pour celle de 15 à 24 ans. Il semble donc que le mouvement vers les plantations extérieures doive perdre de son importance au profit des migrations vers la ville. Or ce sont justement les migrations sur plantations extérieures qui contribuent le plus activement à l'économie du milieu rural traditionnel, soit par les sommes versées à titre de salaire à la main-d'œuvre saisonnière familiale, soit par l'argent rapatrié au village à la fin de la traite. Les urbanisés, en revanche, n'ont guère l'opportunité de faire des économies, car, en général, ils sont obligés de dépenser pour leur subsistance et leur logement la plus grande partie de l'argent qu'ils gagnent.

Il est probable que le mouvement d'émigration vers les plantations extérieures se trouve ralenti par l'apparition de nouvelles sources de revenus dans le milieu rural traditionnel et par la baisse des cours du café et du cacao. En revanche, l'exode vers les villes semble devoir s'accroître et affecter de plus en plus la zone

(25) Ou si elle n'est pas mariée ou fiancée, du parent qui lui donne son champ d'igname et avec lequel elle travaille. Les cadeaux qu'un homme fait, après qu'il a commercialisé son café, à ses épouses ou aux femmes qui ont travaillé pour lui, sont considérés comme rétribution normale de services agricoles et, dans le cas de l'épouse, domestiques et sexuels. Toutefois, comme il n'existe pas de normes qui en déterminent le montant d'une façon rigoureuse, ces prestations déguisées font souvent l'objet de contestations de la part des femmes qui les trouvent trop peu importantes. Ces contestations contribuent à accroître les tensions entre sexes et particulièrement entre conjoints.

où prédominent encore les migrations vers les plantations extérieures.

La zone Nord-Est (fig. 1 et 2) fournit 69 % des migrants originaires de la région d'enquête. Cette prédominance ne vient pas seulement du fait que cette région est plus densément peuplée, mais aussi du fait que le taux d'émigration y est plus élevé : au moment de l'enquête, 28 % de la population de 15 ans et plus originaire de cette zone, se trouvaient en cours de migration durable contre 17 % dans la zone Sud et la zone Ouest.

Par ailleurs, les migrations issues de cette zone se dirigent à 69 % vers les plantations extérieures.

Dans les zones Sud et Ouest, le taux d'émigration tombe à 17 % et le mouvement se dirige surtout vers les villes (72 % de migrations urbaines).

Ces différences proviennent essentiellement du fait que dans la zone Sud-Ouest, les conditions naturelles sont favorables à la culture du café et du cacao alors que, sauf exceptions locales, la zone Nord-Est est beaucoup moins pourvue sous ce rapport.

Le fait que les Baoulé se sont, jusqu'à présent, démis de leur vocation urbaine à l'intérieur de leur propre région pour aller l'assumer ailleurs (26) et ont ainsi laissé la plupart des fonctions urbaines de la région aux mains de non-Baoulé est lié à des facteurs historiques. L'Administration coloniale, pour s'implanter dans le pays, s'est appuyée sur des éléments malinké et dioula dont elle favorisa l'établissement autour des postes militaires et administratifs. La crainte, la méfiance et le dépit, tinrent pendant longtemps les Baoulé à l'écart des *blo fwè kro* et des *komikro*. Par ailleurs, le caractère marginal de leur propre artisanat (27) et leurs habitudes commerciales (28) ne leur permettaient guère d'entrer efficacement en concurrence avec les artisans et les commerçants dioula et malinké.

Pierre et Mona ETIENNE.

(26) Soixante-treize pour cent des migrations vers le milieu urbain s'effectuent à l'extérieur du pays Baoulé.

(27) Même des artisans assez spécialisés comme les orfèvres ou les tisserands sont avant tout des agriculteurs.

(28) La traite pré-coloniale ne correspondait pas à la manipulation de grosses quantités de marchandises ou de produits mais à la réalisation des profits considérables fondés sur la rareté des marchandises et sur les dangers courus le long des routes de traite.